

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

29/04/2016

29/04/2016

F-011-16-C-0022

1. Intitulé du projet

Marais de Mauvières : Restauration d'anciennes prairies humides pour la biodiversité et les paysages

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Yves VANDEWALLE

RCS / SIRET

2 5 7 | 8 0 2 | 0 4 1 | 0 0 0 2 6

Forme juridique 7355

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

51)a) "Défrichements soumis à
autorisation au titre de l'article
L.311-2 du code forestier et portant sur
une superficie totale même fragmentée
inférieure à 25 ha"

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

Travaux d'abattage pour une surface de 2,8 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Restauration de 4,3 ha de prairies humides et leur gestion à l'aide d'un pâturage en conduite extensive dans une optique de préservation de la biodiversité et des paysages

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vise la réhabilitation d'un ensemble de prairies humides de 4 ha en déprise depuis les années 60 et sa gestion à l'aide d'un pâturage en conduite extensive. Cette approche permettra la restauration des cortèges herbacés de prairies et friches humides riches en espèces patrimoniales.

Les prairies attenantes du Breuil (9 ha) ont fait l'objet de travaux de restauration portée par le Pnr en 2010. Le site de Mauvières viendrait compléter cet ensemble et permettrait la création d'un site remarquable de 13 ha de prairies humides patrimoniales. La gestion de l'ensemble par le pâturage extensif constitue une solution reconnue pour assurer l'entretien des prairies et la valorisation de la biodiversité inféodée.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Cette opération intègre deux types d'interventions :

- des travaux forestiers de réouverture du milieu pour une surface de 2,8 ha;
- l'implantation de clôtures agricoles et de dispositifs pastoraux afin de permettre une gestion par pâturage extensif. Pour plus de détails, consulter la notice technique jointe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admit La décision de l'autorité administr dossier(s) d'autorisation(s).	nistrative(s) d'autorisation le projet a-t-i rative de l'Etat compétente en mati	il été ou sera-t-il ière d'environne	soumis ? ment devra êti	re jointe au(x)
- Autorisation de défrichement; - Monument historique inscrit n°8024 - Site Classé n°6848 "Vallée de Chevre	"Ensemble du château de Mauvières" use"			
4.4.2 Précisez ici pour quelle procéc	dure d'autorisation ce formulaire est ren	npli		
Autorisation de défrichement				
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale (assiette) de l	'opération - préci	ser les unités de n	nesure utilisées
Grand	deurs caractéristiques		Vale	eur
	Surface globale	du projet 4,3		
4.6 Localisation du projet				
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ L	ong. 2 ° 01 1	4 " 5 Lat. 48	· <u>42 · 03 " 3</u>
Mauvières 78720 SAINT-FORGET), 8°, 10°, 18°, 28° ong ° ' _ ong ° ' _	_ " Lat	o'
	nsion d'une installation ou d'un ouvrag et ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude		Oui Oui	Non X
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il ét	é autorisé ?			
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un prog Si oui, de quels projets se compo			Oui	Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Quel est l'usage actuel des so	ls sur le	e lieu d	le votre projet ?
Aucun usage actuel Règlement applicable à la zone	: N (na	turelle)	pour partie forestière (Espace boisé classé)
Existe-t-il un ou plusieurs doc	umen	ts d'urb	panisme (ensemble des documents d'urbanisme
			sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
i oui, intitulé et date	Plan	local d'ι	urbanisme de la commune de Saint-Forget approuvé le 26/09/2013
l'approbation : récisez le ou les			
èglements applicables à a zone du projet			
. zorio do projer			
Pour les rubriques 33° à 37°, le	ou les	docum	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale?			Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux			
Complétez le tableau suivant, http://www.developpement-			yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site interne fr/etude-impact
e projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique,			
aunistique et floristique de	Х		ZNIEFF de type n°110020270 "Prairies et étang du Breuil"
ype I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de			,,
rotection de biotope?			
n zone de montagne ?		X	
ur le territoire d'une	-	X	
commune littorale ?		Λ	
dans un parc national, un			
parc naturel marin, une éserve naturelle (régionale	X		Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
ou nationale) ou un parc			
aturel régional ?			
ur un territoire couvert par			
un plan de prévention du		v	
oruit, arrêté ou le cas échéant, en cours		X	
l'élaboration ?			

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Zone humide prioritaire du SAGE Orge-Yvette
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	1	Х	
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?	X		Site classé n°6848 "Vallée de Chevreuse"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	X		Monument historique inscrit n°8024 "Ensemble du château de Mauvières"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Travaux de déboisement
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire?	X		Travaux de déboisement

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	x	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	

	s susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Non X Si oui, décrivez lesquelles :	
Y Marie Control of the Control of th	s susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Non Si oui, décrivez lesquels :	
7. Auto-é	evaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n	evaluation (facultatif) nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n	
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Opération de préservation de la biodiversité remarquable Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Che	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou le des zones humides et de valorisation des paysages conformément à evreuse.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Opération de préservation de la biodiversité remarquable Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Che Opération subventionnée par l'AESN dans le cadre de la n	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou e des zones humides et de valorisation des paysages conformément à evreuse. nise en oeuvre de son 10ème programme
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Opération de préservation de la biodiversité remarquable Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Che Opération subventionnée par l'AESN dans le cadre de la n	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou e des zones humides et de valorisation des paysages conformément à evreuse. nise en oeuvre de son 10ème programme
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Opération de préservation de la biodiversité remarquable Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Che Opération subventionnée par l'AESN dans le cadre de la n	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou e des zones humides et de valorisation des paysages conformément à evreuse. nise en oeuvre de son 10ème programme
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Opération de préservation de la biodiversité remarquable Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Che Opération subventionnée par l'AESN dans le cadre de la n	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou e des zones humides et de valorisation des paysages conformément à evreuse. nise en oeuvre de son 10ème programme
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Opération de préservation de la biodiversité remarquable Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Che Opération subventionnée par l'AESN dans le cadre de la n	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact or e des zones humides et de valorisation des paysages conformément à evreuse. nise en oeuvre de son 10ème programme
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Opération de préservation de la biodiversité remarquable Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Che Opération subventionnée par l'AESN dans le cadre de la n	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou e des zones humides et de valorisation des paysages conformément à evreuse. nise en oeuvre de son 10ème programme
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Opération de préservation de la biodiversité remarquable Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Che Opération subventionnée par l'AESN dans le cadre de la n	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou e des zones humides et de valorisation des paysages conformément à evreuse. nise en oeuvre de son 10ème programme
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou e des zones humides et de valorisation des paysages conformément à evreuse. nise en oeuvre de son 10ème programme
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Opération de préservation de la biodiversité remarquable Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Che Opération subventionnée par l'AESN dans le cadre de la n	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou e des zones humides et de valorisation des paysages conformément à evreuse. nise en oeuvre de son 10ème programme e pas d'étude d'impact.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Opération de préservation de la biodiversité remarquable Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Che Opération subventionnée par l'AESN dans le cadre de la n	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou et des zones humides et de valorisation des paysages conformément à evreuse. nise en oeuvre de son 10ème programme et pas d'étude d'impact.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est n qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Opération de préservation de la biodiversité remarquable Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Che Opération subventionnée par l'AESN dans le cadre de la n	nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou e des zones humides et de valorisation des paysages conformément à evreuse. nise en oeuvre de son 10ème programme e pas d'étude d'impact.

R	 100	-	-	~	r

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les-travaux, ouvrages-ou aménagements-visés aux-rubriques 5° a), 6° b) et-d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Marais de Mauvières - Restauration d'anciennes prairies humides pour la biodiversité et les paysages - Notice technique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Chevreuse

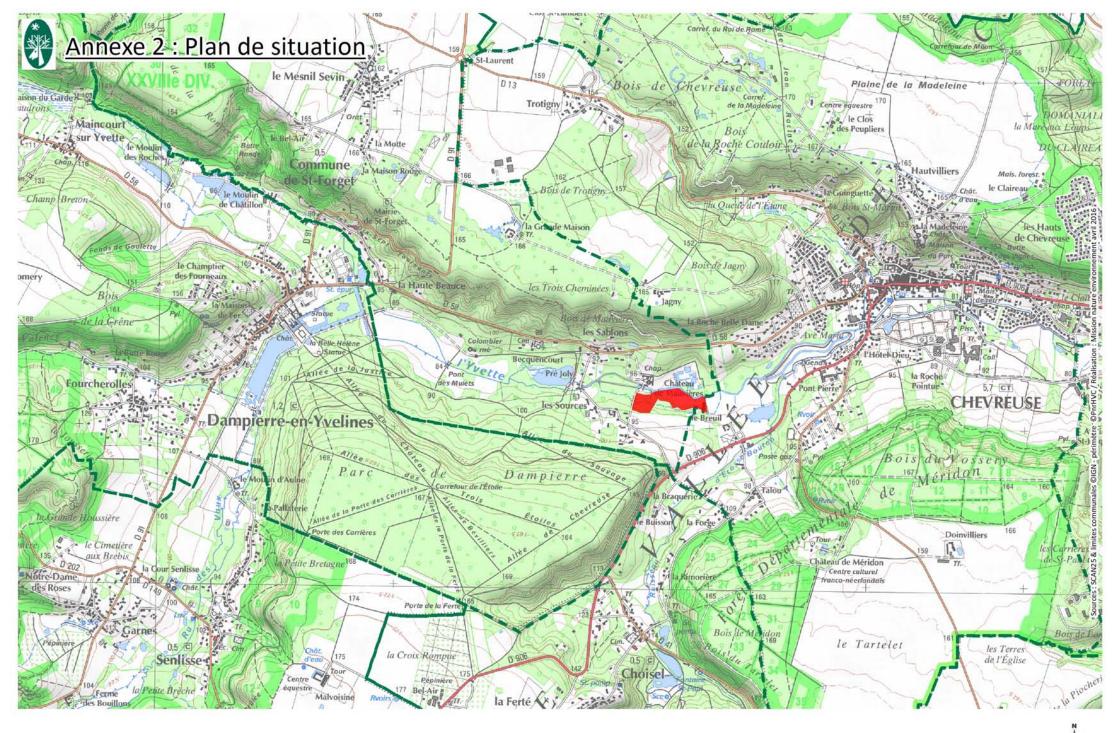
le, 28/04/2016

Signature

Le Président YVES VANDEWALLE

Conseiller Départemental des Yvelines

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse Château de la Madeleine Chemin Jean Racine 78472 CHEVREUSE Cedex 01.30.52.09.09



ANNEXE 3 : Photographies de la zone projet

















Clôture fils de ronce à déposer (730 ml)

Clôture en fils de ronce (4 rangs / 700 ml)

Clôture grillage à mailles progressives (480 ml)



Passage d'homme (4)



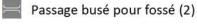
Portail bois



Porte herbagère (3)



Porte herbagère existante





Passerelle



Pompe à museau (2)

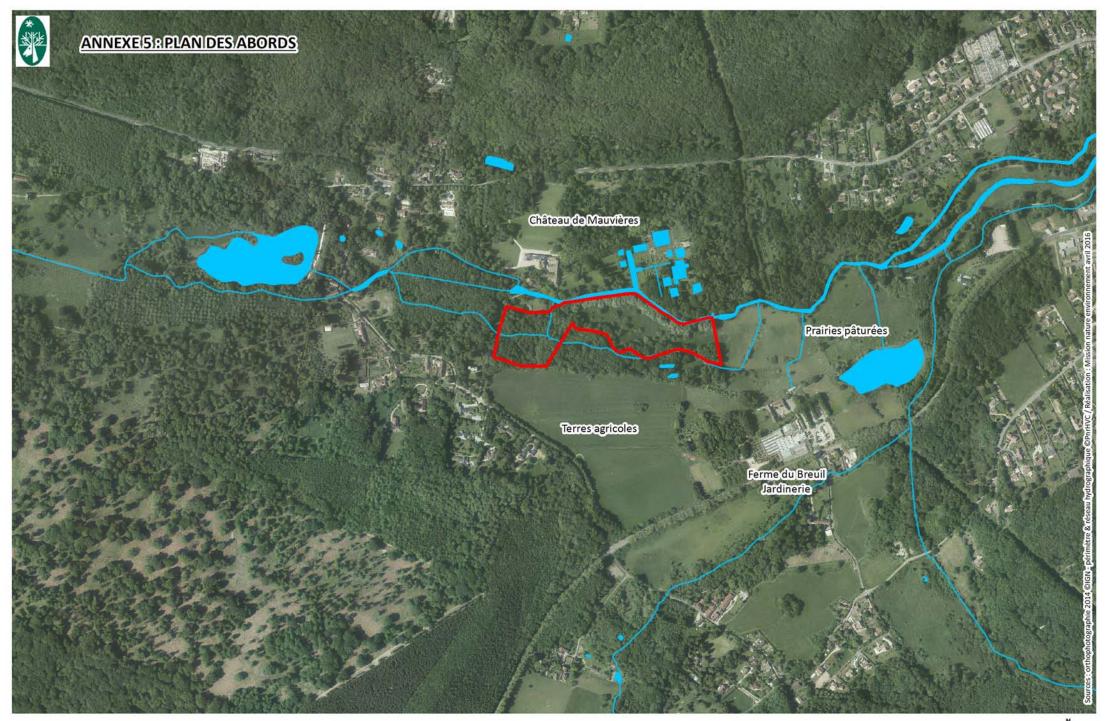
Terrassements



Mare à créer (300 m²)



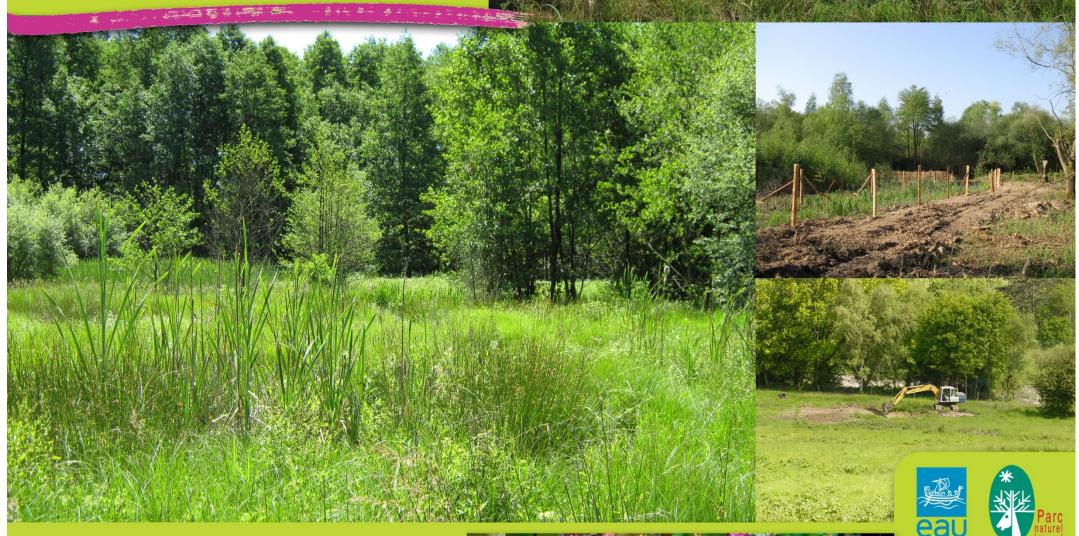
Mare à curer (130 m²)



Marais de Mauvières

Restauration d'anciennes prairies humides pour la biodiversité et les paysages

Commune de Saint-Forget







Direction scientifique et technique

François HARDY

Chef de projet - Rédaction

Arnaud BAK

Collaboration

Alexandre MARI

Cartographie

Arnaud BAK

Edition: Avril 2016

Photographies de couverture :

BAK A., BRUNNET Y., MARI A. - PnrHVC

Mission financée à 80 %



Référencement du rapport :

BAK. A, 2016 – Marais de Mauvières. Restauration d'anciennes prairies humides pour la biodiversité et les paysages. Notice technique. Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 31 p.

A - CONTEXTE

1 - EVOLUTION DES PRAIRIES DE FONDS DE VALLEE

La diversité écologique et paysagère des vallées varie en fonction de l'encaissement et de l'occupation des sols. Autrefois utilisées par l'élevage et le maraîchage, ces espaces accueillent de plus en plus les grandes cultures et ont subi une urbanisation importante depuis la seconde guerre mondiale. Les terres les plus humides et difficiles à exploiter ont par ailleurs été soumises aux effets de la déprise agricole dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle avec l'avancement considérable du front forestier. La simplification et l'artificialisation des écosystèmes qui en résulte se traduisent par une érosion marquée de leur biodiversité.

L'élevage, quand il persiste, occupe des prairies sur sols pauvres de versant et de bas-fonds qui constituent désormais des milieux remarquables à l'échelle régionale. Aujourd'hui, 6,5 % du territoire du Parc naturel régional (soit environ 2 500 Ha) sont encore occupés par des prairies, contre seulement 2 % dans le reste de l'Ile-de-France. La responsabilité du Parc est particulièrement forte pour la conservation des prairies humides et en font l'un des principaux bastions franciliens avec la Bassée. Pourtant, les prairies humides continuent à disparaitre ces dernières décennies, principalement sous la dynamique naturelle de fermeture du milieu par boisement spontané. En 2008, les prairies humides occupaient moins de 100 Ha, soit seulement 4 % de l'ensemble des surfaces en prairies du territoire. Les zones humides en déprise représentent quant à elles plus de 500 Ha dont la moitié évolue vers des formations forestières homogènes de type Saulaie. L'enjeu écologique est manifeste; outre les services écosystémiques rendus, les prairies humides abritent une flore et faune remarquables:

- 79 % des espèces végétales protégées sur le territoire y sont recensées dont 14 taxons sont absents du reste de l'Ile-de-France ;
- plusieurs taxons faunistiques (insectes, oiseaux) dont le territoire abrite l'essentiel des populations franciliennes (rôle de réservoir).

La spécificité du territoire est surtout liée à la présence de milieux tourbeux sur sols acides mais plusieurs bas-marais neutro-alcalins à forte valeur patrimoniale se rencontrent également dans les vallées. Pour le Parc, les objectifs portent sur le rétablissement d'un réseau fonctionnel de prairies humides à l'échelle des différents bassins hydrographiques en soutenant leur réappropriation progressive par les éleveurs locaux. Sur le plan écologique, la réouverture du milieu doit être envisagée avec parcimonie, en veillant à préserver à l'échelle globale une mosaïque d'habitats naturels :

- conservation de friches humides à hautes herbes sans gestion (roselières, mégaphorbiaies...);
- maintien d'un milieu piqueté en buissons, arbres isolés ou bosquets pour la faune (oiseaux, insectes) ;
- préservation de la trame boisée des ripisylves (corridors, fonction hydrologique, phytoépuration...);
- conservation d'habitats forestiers sénescents de grande valeur biologique (aulnaies marécageuses...).

2 - POLITIQUE DU PARC EN FAVEUR DES PRAIRIES HUMIDES

Les enjeux paysagers et écologiques liés au maintien et à la réouverture des fonds de vallée ont été identifiés dès la création du Parc naturel régional en 1985. Mais si l'objectif d'une reconquête des espaces humides était clairement affiché dans la Charte, sa mise en œuvre sur le territoire n'a pas eu les retentissements espérés. Seule la prairie humide de la Gravelle (11Ha, Saint-Lambert-des-Bois) a pu être restaurée à partir de 1994 avec l'acquisition par le syndicat mixte d'un cheptel équin-bovin de races rustiques. Mais de cette première expérience, bon nombre d'enseignements ont pu être tirés pour la suite. Ainsi, une refonte du fonctionnement du programme, adossée au rehaussement significatif des aides allouées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à partir de 2009 dans son $10^{\rm ème}$ programme, a véritablement permis de relancer activement les actions autour de cet enjeu prioritaire pour le Parc au cours des dernières années avec aujourd'hui plus de 50 ha restaurés et gérés par le PNR et ses partenaires (cf. carte 1).

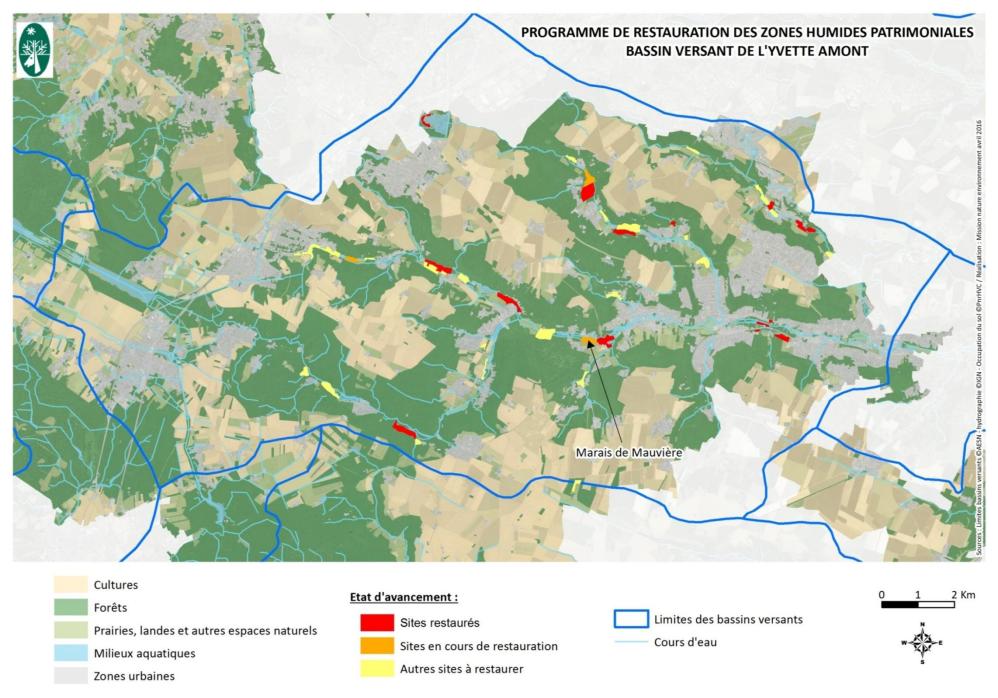
Le comité syndical a ainsi adopté au budget primitif 2009 du Parc, le programme n°583P relatif à la « Gestion pastorale des prairies humides d'intérêt patrimonial en conduite extensive des troupeaux ». Le principe de sa mise en œuvre est le suivant :

L'opération a pour objectif général de permettre la restauration d'anciennes prairies humides reconnues d'intérêt patrimonial pour leur valeur biologique sur le territoire, puis leur gestion par pâturage en conduite extensive des troupeaux. Ce dispositif concerne uniquement les prairies humides faisant l'objet d'une déprise avancée et dont le pâturage, selon les modalités d'exploitation conventionnelle, est rendu difficile. Par délégation de maitrise d'ouvrage des propriétaires fonciers (convention sur 20 ans pour les sites publics et contrat de prêt à usage sur 15 ans pour les privés), le PNR réalise à sa charge

l'ensemble des travaux de réouverture des milieux et d'aménagements des parcelles (équipements pastoraux). Une convention de gestion est ensuite établie avec les éleveurs locaux selon un cahier des charges propre aux caractéristiques et enjeux de chacun des sites. L'éleveur et les services techniques municipaux collaborent aux côtés du PNR annuellement à des journées techniques d'entretien des prairies en complément de l'action des troupeaux. Depuis 2008, plusieurs sites ont bénéficié de ce programme d'aides et fait l'objet de travaux de restauration écologique dans les vallées de l'Yvette (Breuil, Glacière), du Rhodon (Noés), de la Mérantaise (Ors, Bicheret, Goutte d'Or), de la Celle (Moutiers, Enclaves), du Ru des Vaux (Vaux de Cernay) et de la Rémarde (Etangs de Bonnelles). Aujourd'hui, plus de 50 Ha de prairies humides sont gérés par le PNR par le biais du pâturage avec le partenariat de 5 éleveurs équins et 2 éleveurs bovins (MARI A., 2016).

Le projet de restauration du marais de Mauvières s'inscrit dans cette dynamique de préservation des ensembles écologiques les plus remarquables de fonds de vallée. L'enjeu écologique de la restauration est important en considérant ici à la fois le potentiel biologique intrinsèque de ce site paratourbeux et sa continuité avec le site des prairies du Breuil restauré en 2010.

Figure 1 : Le programme de restauration des zones humides sur le bassin versant de l'Yvette amont



3- PROJET & SAGE ORGE YVETTE

Marais de Mauvières

Le projet de restauration du marais de Mauvière s'intègre aux objectifs portés par le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Orge Yvette validé en 2014 à travers l'enjeu intitulé « Fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides / Zones humides / ZH3 = Améliorer la gestion et l'entretien des zones humides ».

La zone de Mauvières est référencée dans ce doucement comme une zone humide prioritaire au titre de la biodiversité, des inondations de la qualité et de l'étiage.

Figure 2 : Cartes des zones humides prioritaires (d'après SAGE Orge-Yvette)

Ce projet prévoit la restauration d'un ensemble de prairies humides géré à l'aide d'un pâturage extensif. A ce titre il est conforme aux attentes définies dans le SAGE qui prévoit pour les zones humides :

« L'objectif de préservation des zones humides s'entend par la préservation de leurs fonctionnalités et des services rendus aux milieux et aux territoires, notamment en termes de :

- Fonctionnalité écologique (habitats pour la faune, flore, corridor de continuité écologique, production de biomasse)
- Fonctionnalité hydrologique (régulation des débits de crues et d'étiages, expansion des crues, recharge des eaux souterraines)
- Fonctionnalité biogéochimique (épuration des eaux, stockage du carbone) »

4 - PROJET & X^{EME} PROGRAMME DE L'AESN

La restauration du Marais de Mauvières s'intègre dans le *DEFI 6 « Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides »* du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ce projet participe à la reconquête et à la restauration d'une zone humide de fond de vallée, support d'une biodiversité remarquable et milieu assurant un stockage, une dépollution et un soutien à l'étiage pour la rivière Yvette

B - **E**TAT DES LIEUX

1 - SITUATION GENERALE

Département	Yvelines
Commune	Saint-Forget
Lieu-dit	Le Pré aux Eaux / Mauvières
Appartenance	Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Référence cadastrale	Section C Parcelles n°102, 112, 354
PLU	N = zones naturelles / EBC pour partie
Site classé/inscrit	Site classé n° 6848 « Vallée de Chevreuse»
Plan de Parc	Site de biodiversité remarquable n°65
Inventaire Znieff	N°110020270 « Prairies et étang du Breuil »
Monument historique	Ensemble du Château de Mauvières / monument inscrit n°8024
Réseau Natura 2000	Néant
Forêt de Protection	Néant
Statut foncier	Privé

Tableau 1 : données générales sur le site

Le site du marais de Mauvières est localisé dans le département des Yvelines sur la commune de St-Forget (cf. figure 3). Il s'agit d'anciennes terres agricoles historiquement rattachées au Château de Mauvières et dédiées au pâturage jusque dans les années 60. L'abandon progressif des pratiques pastorales a entrainé la fermeture de cet ensemble de prairies humides par l'installation d'un boisement spontané.

2 - RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le site de Mauvière est localisé au sein du bassin versant de l'Yvette affluent de l'Orge. L'ensemble du projet se trouve en rive droite de l'Yvette dans le fond de vallée. Il héberge une zone humide alluviale présentant d'anciens fossés et

ruisselets envasés. A l'interface de la couche imperméable, l'alimentation en eau de la zone se fait à la fois par de nombreuses sources qui suintent du pied de versant et des remontées naturelles de la nappe d'accompagnement de l'Yvette. Cette situation confère au site une hydromorphie importante tout au long de l'année (cf. figure 4).

3 - ELEMENTS FONCIERS

Le projet concerne 3 parcelles privées sur la commune de Saint-Forget (cf. annexes : Carte des parcelles). Afin d'acquérir la maitrise d'usage sur ce site, des contrats de Prêt à usage d'une durée de 15 ans enregistrés au service des hypothèques, sont en cours de signature avec les propriétaires concernés.

Section N° Surface parcelle Surface projet m² Remarque

<u>Tableau 2 : Synthèse parcellaire</u>

C 102 3011 583 Intégration partielle Intégration totale C 112 27416 27416 Intégration partielle : exclusion C 354 15921 14707 du chemin d'accès au château

4 - ZONAGES REGLEMENTAIRES

Le marais de Mauvières est concerné par plusieurs zonages réglementaires (cf. figures 5 & 6) :

- Site Classé n°6848 « Vallée de Chevreuse » ;
- Monument historique inscrit n°8024 « Ensemble du Château de Mauvières »
- Espace Boisé Classé.

Figure 3 : localisation communale

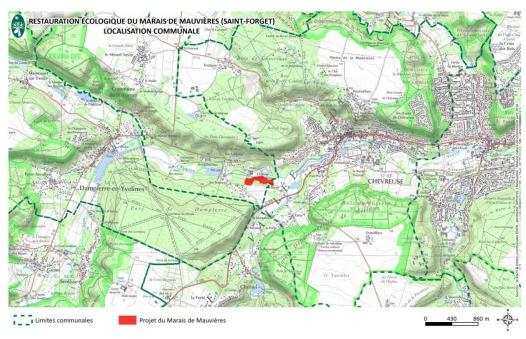


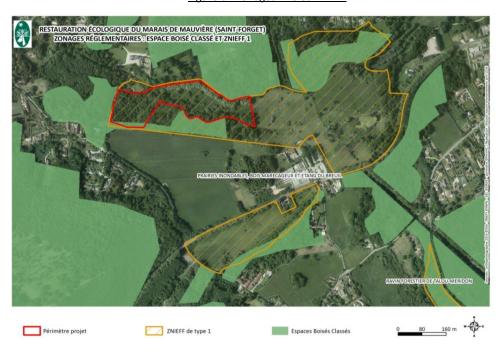
Figure 4 : hydrographie



Figure 5 : Site classés et Monuments historiques



Figure 6 : Zonages EBC et ZNIEFF



5 -VALEUR ECOLOGIQUE DU SITE

L'ensemble de la fiche ZNIEFF est présenté en annexe.

Extrait de la fiche ZNIEFF:

« L'intérêt écologique du site du Breuil est lié à la grande diversité des milieux naturels et à la présence de nombreuses espèces rares et menacées principalement au niveau de la flore, de l'avifaune et de l'entomofaune. Régulièrement inondées, les prairies et friches humides du Breuil sont en effet très propices au développement de nombreuses espèces végétales hygrophiles et notamment à la Zannichellie des marais (PR) (Zanichellia palustris), petite plante aquatique légalement protégée en Ile-de-France qui se développe ici à la fois dans l'étang et dans les fossés inondés, le Bidens penché (Bidens cernua), espèce pionnière qui colonise les vases exondées de l'étang et les berges humides des mares et l'Orchis négligé (PR) (Dactylorhiza praetermissa), orchidée protégée caractéristique des prairies humides et des bas-marais. D'autres espèces assez rares sont également recensées dans les prairies humides comme la Petite Berle (Berula erecta), le Gaillet allongé (Galium palustre subsp.elongatum), le Millepertuis anguleux (Hypericum maculatum subsp.obtusiusculum), ou au niveau des mares comme le Callitriche à crochets (Callitriche hamulata).

Les boisements marécageux présentent également un intérêt floristique important en abritant des fougères rares dans la région comme le Dryoptéris écailleux (R) (Dryopteris affinis subsp.borreri) qui affectionne les boisements frais et humides ainsi que l'Osmonde royale (PR/AR) (Osmunda regalis), grande fougère protégée des forêts mésotrophes dont la présence sur le site résulte d'une

probable introduction. Ces boisements abritent également la Cardamine amère (AR) (Cardamine amara) et la Lysimaque des bois (AR) (Lysimachia nummularia).

De part son étendue importante et l'agencement en mosaïque des différents habitats (prairies, friches, étang, fossés, boisements), le site du Breuil présente également un grand intérêt faunistique. La grande diversité du peuplement avifaunistique est, à ce titre, tout à fait remarquable. Même si le site présente auiourd'hui un intérêt moindre aue par le passé auand il abritait encore de nombreux canards et limicoles en hivernage, il n'en demeure pas moins une étape migratoire réqulière pour plusieurs espèces peu fréquentes comme la Cigogne noire (PN) (Ciconia nigra), le Héron bihoreau (PN) (Nycticorax nycticorax) et l'Oie cendrée (Anser anser). D'autres espèces remarquables y sont aussi observées de façon plus occasionnelle comme l'Avocette (PN) (Recurvirostra avosetta), le Butor étoilé (PN) (Boteaurus stellaris), le Torcol fourmilier (PN) (Jynx torquilla), la Huppe fasciée (PN) (Upupa epops) ou encore la Pie-grièche grise (PN) (Lanius excubitor). Mais le site est également un lieu privilégié pour la nidification d'espèces assez rares à rares du point de vue régional. Ainsi, les parties les plus sèches sont épisodiquement occupées par un couple de Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio), espèce inscrite en annexe I de la Directive oiseaux, tandis que les parties plus humides constituent un milieu de choix pour la Rousserolle verderolle (PN) (Acrocephalus palustris) ainsi que la Bergeronnette des ruisseaux (PN) (Motacilla cinerea), le Martin-pêcheur (PN) (Alcedo atthis), ou encore le Grèbe castagneux (PN) (Tachybaptus ruficollis). Ce site constitue enfin un lieu d'hivernage régulier pour la Bécassine des marais (Gallinago gallinago), le Râle d'eau (Rallus aquaticus) et parfois aussi pour la rare Bécassine sourde (Lymnocryptes minimus).

L'intérêt entomologique des prairies et boisements du Breuil est également très fort. Au niveau des prairies tout d'abord, il convient de signaler la présence du Criquet marginé (Chorthippus albomarginatus), de la Decticelle bariolée (Metrioptera roeselii) et surtout du Conocéphale des roseaux (Conocephalus dorsalis) présent dans les magnocariçaies et les jonçaies, du Leste brun (Sympecma fusca) aux abords des mares, du Calopteryx vierge (Calopteryx virgo virgo) le long de l'Yvette et surtout de la Libellule fauve (Libellula fulva) qui se reproduit au niveau de l'étang. Dans les boisements humides, on signalera la présence du Carabe doré (Carabus auronitens auronitens) coléoptère forestier des hautes futaies et du Cordulégastre annelé (PR) (Cordulegaster boltonii boltonii), odonate rare et protégé en lle-de-France dont la présence est liée aux nombreuses sources intraforestières dans lesquelles l'espèce effectue son cycle larvaire.

A noter que la prairie située au sud de la route, ajoutée ensuite à la Znieff (avis CSRPN du 28/01/2008) abrite des populations de deux insectes rares et menacés en Ile-de-France, caractéristiques des zones humides. Il s'agit d'un Lépidoptère inféodé à la Reine de prés, plante caractéristique des friches humides, le Nacré de la sanguisorbe (Brenthis ino) dont la totalité de la vingtaine de stations connues en Ile-de-France se trouve sur le périmètre du Pnr. Enfin d'un Orthoptère des milieux humides, le Criquet ensanglanté (Stethophyma grossum). La présence d'herbivores domestiques non traités permet le développement d'un cortège diversifié de coléoptères coprophages dont 4 espèces d'Onthophages intéressants.

On signalera enfin la présence de la Coronelle lisse (PN) (Coronella austriaca), petit serpent inoffensif récemment découvert sur le site au niveau des lisières des prairies et de plusieurs espèces de chiroptères (Vespertilions de Daubenton et à

moustaches, Noctule commune) qui utilisent fréquemment les abords de l'étang comme terrains de chasse. »

6 - EVOLUTION DU SITE

Les fonds de vallée entourant la rivière Yvette ont été exploités de longue date par l'activité agricole et pastorale comme en témoigne les plans anciens (cf. figure 7).



Figure 7: plan d'intendance de la commune de St-Forget (1784)

Ces espaces exploités en prairies et en zone nourricière de maraichage ont progressivement été abandonnés après la seconde guerre mondiale, jugés peu rentables et non compatibles avec les techniques agricoles modernes et la mécanisation.

Le site de Mauvières n'échappera pas à cette évolution. On constate sur la succession des clichés de la figure 7, un embroussaillement puis un boisement progressif de la zone.

Cette évolution naturelle vers le boisement n'a laissé qu'une faible surface de milieux ouverts humides dont la restauration constitue l'enjeu premier de ce projet.

Afin d'éviter une fermeture totale de ces milieux remarquables résiduels, un pâturage partiel estival est mené depuis deux ans grâce aux bovins présents sur les prairies attenantes du Breuil.

On peut noter la présence dès 1953 d'une plantation vraisemblablement de peupliers dans la partie sud du site. Cette zone correspond au secteur où la topographie est la plus marquée et l'hydromorphie la plus importante en raison de nombreuses sources qui percolent du pied de versant.

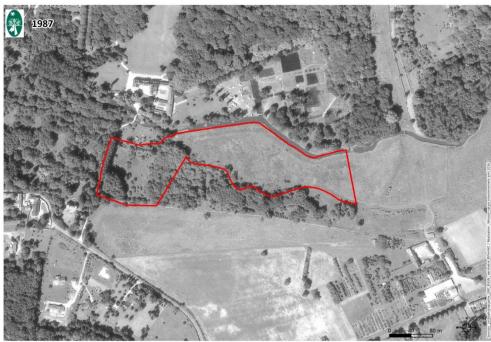
Figure 8 : Evolution diachronique du site de Mauvières













C – **D**ESCRIPTIF DES HABITATS

1 - MILIEUX FORESTIERS

Les habitats forestiers recouvrent actuellement 80 % du site.

1-1 Boisements hygrophiles

Suite à l'abandon du site, une dynamique naturelle de boisement spontané s'est installée sur le site de Mauvières. Il en résulte la mise en place de boisements hygrophiles mixtes dont on peut distinguer 3 faciès différents en fonction des espèces arborées dominantes :

- un faciès dominé par l'érable sycomore (Acer pseudoplatanus) au niveau
 le plus élevé par rapport à la nappe d'accompagnement de l'Yvette;
- un faciès dominé par le Frêne élevé (Fraxinus excelsior) sur les niveaux topographiques humide à marécageux;
- un faciès mixte difficile à caractériser qui se compose d'espèces diverses comme du Frêne, du bouleau, du chêne...

Globalement, sur les secteurs topographiques les moins humides le sous-étage est assez peu développé et diversifié avec la présence de Scolopendre langue-decerf (*Phyllitis scolopendrium*), de Houx (*Ilex aquifolium*) et des recrues ligneuses des espèces arborées dominantes. Pour les niveaux topographiques bas, la strate herbacée est beaucoup plus diversifiée avec une mosaïque de groupement humides à semi-aquatiques en fonction du niveau d'inondabilité.

1-2 Saussaie blanche

En bordure nord du site, sur le merlon issu des curages de la rivière, s'est installé un groupement linéaire de Saules blancs (*Salix alba*). Il s'agit d'une zone très rudérale dont la strate herbacée se compose d'espèces nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*) ou la Ronce (*Rubus sp*).



Figure 9 : Boisement hygrophile dominé par l'Erable



Figure 10 : boisement de Saules blancs le long de l'Yvette

1-3 Saussaies arbustives marécageuses

Cet habitat prend la forme de fourrés arbustifs de saules : Saule cendré (*Salix cinerea*) et Saule Marsault (*Salix caprea*). Il s'agit d'un groupement pré-forestier typique des prairies humides abandonnées puisqu'il fait la transition entre les complexes de caricaies/mégaphorbiaies et l'aulnaie marécageuse. Il se présente sous la forme de bosquets denses au niveau des secteurs les plus marécageux. La strate inférieure y est peu développée en raison du manque de lumière mais on peut y trouver différentes espèces de friches humides provenant des groupements humides avoisinants.

1-4 Aulnaie marécageuse

Les secteurs les plus marécageux ont été colonisés par les aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*) localisés essentiellement de part et d'autre d'une rigole envasée qui parcourt le site en parallèle de la rivière. La strate inférieure est diversifiée avec la présence en mosaïque de différents groupements typiques de ce type de boisement : Carcaie à laîche paniculée, gazons semi-aquatiques à Ache nodiflore, mégaphorbiaie à Reine de Prés ou végétations des sources et suintements à Cardamine amère (*Cardamine amara*).



Figure 10 : groupement de sources ombragées à Cardamine amère



Figure 1<u>1</u> : Aulnaie marécageuse et caricaie à Laîche paniculée

2 - MILIEUX OUVERTS

Les milieux ouverts sont relictuels sur le marais de Mauvières et ne représentent plus que 20 % de la zone.

2-1 Roselières hautes

Il s'agit de formations à haute herbe qui colonisent les prairies humides abandonnées dans des secteurs très hydromorphes. C'est un groupement essentiellement monospécifique dominé par une espèce de roseau et accompagné généralement de quelques espèces compagnes comme l'Ortie, la Laîche des marais ou le Gaillet gratteron.

Sur le site de Mauvières, deux groupements de ce type sont représentés : la Phragmitaie caractérisée par le roseau commun (*Phragmites australis*) et la Typhaie où prolifère la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*).

2-2 Caricaies

Comme l'habitat précédent, il s'agit d'une formation colonisant les prairies humides en déprise. Elles se composent d'espèces de Cyperacées sociales qui forment des nappes monospécifiques très peu diversifiées. La forme la plus commune représentée sur le marais de Mauvières est la Caricaie à Laîche des marais (*Carex acutiformis*). La strate est dominée par l'espèce nominale accompagneé d'un cortège relictuel de megaphorbiaie notamment la Grande consoude (*Symphytum officinale*) ou la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*).

2-3 Megaphorbiaies à Reine des prés

Les megaphorbiaies sont un stade intermédiaire entre la prairie et la caricaie. Elles ont presque totalement disparues du site et ne recouvrent plus que quelques centaines de m². Elles sont caractérisées par la présence abondante de la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)



<u>Figure 12 : Caricaie à Laîche des marais au 1^{er} plan et</u> roselière haute à Phragmites au second.

Habitats	Code Corinne Biotope	Surface (m²)
Habitats forestiers		33 330
Boisement hygrophile	44.3	13 482
Aulnaie marécageuse	44.911	10 151
Saussaie blanche	44.13	7 207
Saussaie arbustive	44.921	2 490
Milieux ouverts		9 373
Roselières hautes	53.1	1 868
Caricaie	53.2122	7 261
Megaphorbiaie	37.1	244
TOTAL		42 703

<u>Tableau 2 : Surface d'habitats sur le site de Mauvières</u>



Figure 13 : Inflorescence de Laîche de marais



Figure 14 : une Grande consoude en fleur

Figure 12 : Cartographie des habitats



D – **P**ROJET DE RESTAURATION

1 – OBJECTIF DE RESTAURATION ET DE GESTION

Ce projet vise la réhabilitation d'un ensemble de prairies humides de 4 ha en déprise depuis les années 60 et sa gestion à l'aide d'un pâturage en conduite extensive. Cette approche permettra la restauration des cortèges herbacés de prairies et friches humides riches en espèces patrimoniales.

Les prairies attenantes du Breuil (9 ha) ont fait l'objet de travaux de restauration portée par le Pnr en 2010. Le site de Mauvières viendrait compléter cet ensemble et permettrait la création d'un site remarquable de 13 ha de prairies humides patrimoniales.

La gestion de l'ensemble par le pâturage extensif constitue une solution reconnue pour assurer l'entretien des prairies et la valorisation de la biodiversité inféodée. Une telle approche permet de réinjecter ces espaces délaissés dans le tissu agricole du territoire, lui rendant ainsi une valeur économique, garante de sa prise en compte et de son maintien à long terme.

2 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX

1 - Travaux forestiers

La restauration du site implique d'importants travaux de déboisement pour une surface totale de 2,8 ha. De nombreux arbres (80 individus) seront conservés sur la zone afin de :

- créer une mosaïque d'habitats favorables à la faune (oiseaux, insectes...);
- valoriser le patrimoine arboré du site grâce à une variété d'essences ;
- maintenir et valoriser l'aspect paysager de la zone au contact du parc du Château de Mauvières.



Figure 13: ensemble prairial Breuil - Mauvières

Un alignement de Saules têtards sera recréé le long de la rive droite de l'Yvette par l'émondage de plus de 30 Saules blancs. Ce type de traitement typique des bords de rivière permettra de valoriser les perspectives depuis le jardin du château et de recréer des arbres à cavités favorables à la faune cavicole : Coléoptères saproxyliques, Pics, Chauves-souris...



Figure 14 : alignement de Saules têtards sur la prairie du Breuil

De part sa localisation en fond de vallée, le site de Mauvières héberge des sols dont la portance est variable. On peut distinguer 3 types (cf. figure 18) :

- des sols marécageux très peu portants localisés de part et d'autre de la rigole qui traverse le site d'ouest en est.
- des sols hydromorphes moyennement portant dans la partie centrale entre la rivière et la rigole;
- des secteurs portants au niveau de la bordure sud du site et sur le merlon de curage longeant l'Yvette Ils correspondent à des zones légèrement plus hautes du point de vue topographique.

Sur les secteurs peu et moyennement portants, les travaux de déboisement seront mis en œuvre grâce à des techniques respectueuses de la nature du sol et de l'hydromorphie stationnelle. En conséquence, les travaux devront veiller à limiter, tant que possible, la pénétration d'engins lourds (forestiers ou de terrassements) tout au long du chantier et à proposer des techniques spécifiques et respectueuses des zones humides : engins avec chenilles « marais », dispositif de plaques de répartition, abattage manuel et débusquage à distance.... Une attention particulière sera donnée aux propositions méthodologiques avancées par les entrepreneurs lors de l'attribution du marché public. Le critère de « Performance en matière de protection des sols et de l'environnement (valeur technique) » y sera indexé à hauteur d'au moins 30%.



Figure 15 : Pelle mécanique sur plaques de répartitions



Figure 16: Exemples d'engins pour travaux forestiers en zones humides

L'ensemble des rémanents issus des travaux forestiers (grumes et houppiers) seront broyés et évacués du site.

L'arasement des souches sera réalisé afin d'éviter une recrue ligneuse trop importante et faciliter les actions de broyage nécessaires les premières années pour la restauration d'une trame herbacée prairiale.

Les opérations forestières seront réalisées hors de la période de reproduction de la faune et de la flore soit entre septembre et mars. La période d'intervention préférentielle sera septembre-octobre étant donné qu'elle correspond à l'étiage de la rivière et permettra de cibler les travaux sur les niveaux d'engorgement les plus faibles.



Figure 17 : rognage de souches

2 – Démantèlement de clôture

Plusieurs tronçons d'anciennes clôtures sont présents sur le site et témoignent de l'activité pastorale passée (cf. figure 26). Le linéaire cumulé atteint 730 mètres qui seront démontés et évacués en déchetterie.

Figure 18: Carte des travaux forestiers



3 - Travaux de clôture

Afin de permettre l'entretien de la zone une fois restaurée, le périmètre sera enclos à l'aide d'une clôture agricole pour un linéaire total de 1200 m (cf. figure 26). Les clôtures mises en œuvre seront de type rural afin de s'intégrer dans l'ambiance paysagère du secteur. Elles se composeront de

- pieux en acacia non traités disposés tous les 3 m et équipés de jambes de forces aux angles et tous les 50 ml.
- soit d'un grillage à mailles progressives (hauteur totale de 150 cm, linéaire de 480 ml) pour le parc de pâturage Ouest ;
- soit de 4 rangs de fils de ronce (hauteur finie de 120 cm, linéaire de 700 ml) pour le parc de pâturage Est.

Cette différence s'explique par le choix d'une solution moins polyvalente mais plus discrète dans le paysage pour le parc Est qui est en visibilité directe depuis les jardins du Château de Mauvières.



Figure 19 : Exemple de clôture en grillage à mailles progressives



Figure 20 : Exemple de clôture fils de ronce munie d'une porte herbagère

Un portail de prairie en châtaigner d'aspect rustique à 2 vantaux de 2,5 m (type St-Nicolas) sera implanté en bordure du chemin d'accès au Moulin de Mauvières et permettra l'accès au Parc Ouest.



Figure 21 : exemple de portail en châtaigner type St-Nicolas

Trois portes herbagères de 3 m munies d'une barre de tension seront installées pour permettre la circulation des animaux entre les parcs de pâturage. La connexion avec les prairies attenantes du Breuil se fera par une porte herbagère existante.

La clôture sera équipée de 4 passages d'homme permettant un franchissement facilité des clôtures. Ces passages seront composés de deux pieux équipés de 3 ou 4 barreaux horizontaux (cf. figure 22).



Figure 22 : Pompe à museau et passage d'homme au bord d'une mare

4 - Terrassements

Afin d'assurer l'abreuvement des animaux mis au pré, deux points d'eau seront créés :

- pour le Parc Est, une mare appartenant aux prairies de Breuil sera curée.
- pour le Parc Ouest une mare d'une surface de 300 m² sera crée.

Les terres et vases de curage seront régalées sur site au niveau de secteurs non sensibles comme la zone du merlon de curage.

Les deux mares étant à l'extérieur des zones pâturées, seront équipées chacune d'une pompe à museau (cf. figure 22) fixée sur un socle d'ancrage en bois et leurs abords équipés d'un tapis de stabilisation de 25 m² permettant de limiter les effets du piétinement répété des animaux autour des dispositifs.

5- Dispositifs de franchissement des fossés

La présence de plusieurs rus et fossés au sein des parcelles de Mauvières nécessite la mise en place de dispositifs de franchissement permettant l'accès des personnes et le passage des animaux.

Deux rus de petite largeur seront équipés à l'aide d'un passage busé pour une largeur de 2 m. La rigole de gabarit plus important sera équipée d'une passerelle en bois d'une largeur de 3 m afin de permettre le passage des animaux entre les deux parcs de pâturage.



Figure 23: passerelle en bois pour le franchissement d'un chenal

6 - Travaux de broyage post restauration

En complément des travaux initiaux de réouverture, des travaux de broyage complémentaires sont nécessaires les deux premières années afin de limiter les recrues ligneuses et les espèces de friches pré forestières (ronces, orties...) et permettre le retour d'une strate herbacée prairiale homogène. En effet, la remise en pâturage permet de gérer partiellement cette problématique et doit être complétée par des actions mécaniques de broyage les premières années.

En fonction de la portance des sols deux types d'interventions seront menés sur les années n+1 et n+2 :

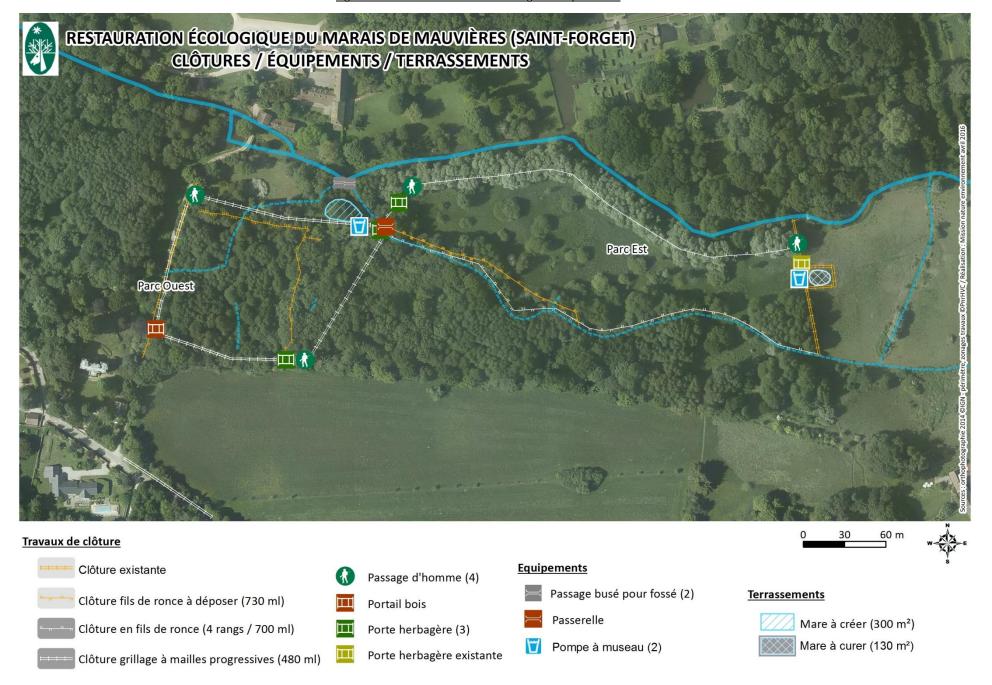
- du broyage manuel sur les secteurs les plus marécageux pour surface annuelle de 7 000 m² (14 000 m² pour 2 ans);
- du broyage mécanique à l'aide d'engins agricoles sur les secteurs portants pour une surface annuelle de 6 500 m² (13 000 m² sur 2 ans).



Figure 24 : illustration de la recrudescence des espèces de friches après La réouverture de la prairie des Vaux de Cernay



Figure 25 : action de broyage mécanique sur la prairie des Vaux de Cernay



E – MONTAGE & PILOTAGE DU PROJET

1 - MAITRISE D'OUVRAGE

Cette opération est portée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse déjà gestionnaire des prairies du Breuil.

Le site concerne des parcelles privées liées au Château de Mauvières. Afin d'acquérir une maitrise d'usage sur le site, des contrats de prêt à usage (cf. annexes) d'une durée de 15 ans sont en cours de signature avec les deux propriétaires qui mettent à disposition de la collectivité leurs terrains, dans un objectif de restauration écologique. Le Parc peut alors prendre à sa charge la maitrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux

Pour la gestion des prairies, le Pnr s'engage ensuite avec un ou plusieurs éleveurs via la signature de conventions amiables de gestion pluriannuelles.

2 - ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Une évaluation financière de la restauration écologique du marais de Mauvières a été réalisée. Elle prévoit un budget total de 144 137 € H.T. Un cofinancement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est sollicité au titre des « Travaux de renaturation et de restauration des milieux aquatiques et humides » du 10ème programme d'aides.

3 - PLAN DE FINANCEMENT

Coût total de	Part AESN	Part Parc	T.V.A.
l'opération H.T.	80 %	20 %	(taux 20 %)
144 137 €	115 310 €	28 827 €	

4 - CALENDRIER PREVISIONNEL

	A۱	ril	•	•	Ma	ai	•	Jui	n		Jui	llet		Αo	ut		Se	ote	mb	re	Oct	tob	re	
Elaboration de la notice technique																								
Phase d'instruction réglementaire																								
Signature des Prêts à usage																								
Demande de financement AESN																								
Elaboration du DCE																								
Consultation des entreprises																								
Mise en œuvre des travaux																								

5 - BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE

Cf. tableau suivant.

NATURE DES OPERATIONS	Unité	Quantité	Prix unitaire€ H.T.	Montant€ H.T.
RAVAUX FORESTIERS				
Abattage				
Travaux d'abattage en terrain hydromorphe non portant impliquant la mise en œuvre de techniques spécifiques (abattage manuel + câblage, engins sur chenille marais, plaques de répartition) / Rémanents broyés et évacués du site / Rognage des souches	m²	13560	3,5	47 460
Travaux d'abattage en terrain hydromorphe peu portant impliquant la mise en œuvre de techniques spécifiques (abattage manuel + câblage, engins sur chenille marais, plaques de répartition) / Rémanents broyés et évacués du site / Rognage des souches	m²	3721	3	11 163
Travaux d'abattage en terrain mésophile portant / Rémanents broyés et évacués du site / Rognage des souches	m²	10722	2	21 444
Création d'un alignement de Saules têtards (rémanents broyés et évacués)		,		
étêtage d'arbres de \varnothing < 30 cm	U	11	90	990
étêtage d'arbres de $30 < \varnothing < 50$ cm	U	29	110	3 190
étêtage d'arbres de 50 < \varnothing < 70 cm		3	130	390
MPLANTATION DE CLOTURE				
Dépose et évacuation en déchetterie d'anciennes clôtures en fils de ronce	ml	730	7	5110
Fourniture et pose d'une clôture en grillage à mailles progressives de 1,5 m de hauteur /pieux acacias 2,5m / espacement 3 m / enfoncés à 0,9 m avec jambes de force aux angles et tous les 50 m	ml	480	15	7 200
Fourniture et pose d'une clôture en fils de ronce de 1,2 m de hauteur / fils galvanisé classe C - diam =2,5mm / 4 rangs (0,3 - 0,6 - 0,9 - 1,2 cm) + tendeurs / pieux acacias 2,5 m / espacement 3 m / enfoncés à 0,9 m avec jambes de force aux angles et tous les 50 m	ml	700	12	8 400
Fourniture et pose d'un portail de prairie à 2 vantaux (L = 2 x 2,5 m / h=1,3m) d'aspect rustique en châtaigner type St-Nicolas	Ft	1	2200	2 200
Fourniture et pose de portes herbagères (L=3m/h>1,5m) identiques à la clôture attenante (fils de ronce ou grillage) avec levier de tension et pattes d'ancrage	Ft	3	150	450
MENAGEMENTS PASTORAUX				
Points d'abreuvement				
Creusement d'une mare de 300 m² avec zone profonde d'au moins 1,8 m sur 25 m² au centre de la mare / régalage des terres excavées autour de la mare en veillant à ne pas constituer une couche > 15 cm	Ft	1	1000	1 000
Curage d'une mare de 150 m² avec zone profonde d'au moins 1,8m sur 25 m² au centre de la mare / régalage des terres excavées autour de la mare en veillant à ne pas constituer une couche > 15 cm	Ft	1	500	500
Fourniture et pose d'une pompe à museau avec bac à veau type Aquamat II / ancrage au sol sur socle en acacia / alimentation, branchement par tuyau PE et dispositif de fixation et de protection de la crépine	U	2	1000	2 000
Fourniture et pose d'un tapis de stabilisation atour des pompes de prairie pour 25 m² / décaissement préalable du sol sur emprise concernée sur 10 cm de profondeur, pose d'un géotextile, installation du tapis et dépose des terres excavées	U	2	1400	2 800
Dispositifs de franchissement				
Création de passage d'homme en bois d'acacia (I=0,8m) à 4 emmarchements permettant le franchissement des clôtures	U	4	60	240
Fourniture, assemblage et pose dune passerelle en bois non traité de 2,5 m de large pour 7 m de long / le dimensionnement des éléments en bois d'acacia ou de chêne doit satisfaire à l'usage répété de l'ouvrage par des bovins	Ft	1	5000	5 000
Création de passages busés sur fossés (largeur 1 m, longueur 2 m) par la fourniture et pose de buses béton avec géotextile et recouvrement à l'aide de terre végétale prélevé sur site.	Ft	2	500	1 000
RAVAUX DE BROYAGE				
Broyage manuel des recrues ligneuses et forestières sur sol non portant	m²	14000	1,5	21 000
Broyage mécanique des recrues ligneuses et forestières sur sol portant à l'aide d'un engin agricole	m²	13000	0,2	2600
			TOTAL € H.T.	144 137

ANNEXES

CARTE DES PARCELLES CADASTRALES CONCERNEES

FICHE DE L'OPERATION 784 DU PNRHVC RELATIVE A LA GESTION PASTORALE DES PRAIRIES HUMIDES D'INTERET PATRIMONIAL – MARAIS DE MAUVIERES

Deliberation n° 16-C-29 du Parc naturel regional de la Haute Vallee de Chevreuse

MODELE DE PRET A USAGE UTILISE PAR LE PNR POUR LES PROJETS DE RESTAURATION SUR PARCELLES PRIVEES

FICHE DE LA ZNIEFF N°110020270 « PRAIRIES ET ETANG DU BREUIL »



Périmètre projet

0 25 50 m



PNRHVC/FH	Opération 784
Rapporteur : Bernard GUEGUEN	BP 2013

GESTION PASTORALE DES PRAIRIES HUMIDES D'INTERÊT PATRIMONIAL EN CONDUITE EXTENSIVE DES TROUPEAUX

Marais de Mauvières

38

Echéancier

Date prévisionnelle de début de projet : 01/01/2014 Date prévisionnelle de fin de projet : 01/04/2015

Objectifs

Cette opération s'inscrit dans la charte 2011 – 2023 du Parc :

Axe 1 - Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans une espace francilien

3 - Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères

Objectif opérationnel 6 - Restaurer et préserver la trame verte et bleue

6.3 - Enrichir la sous-trame herbacée du territoire et rouvrir les fonds de vallée en fonction des critères écologiques et paysagers

Elle est inscrite dans le programme d'actions du Contrat de Parc 2007-2013.

Un nouveau site est aujourd'hui proposé pour bénéficier du dispositif de restauration et aménagements des prairies humides sensibles : les anciennes prairies constituant une partie du marais de Mauvières (6 Ha) à Saint-Forget et Chevreuse. Cet ensemble de terrains est constitué par 3 propriétés privées. Des contrats de prêt à usage permettront au PNR de bénéficier de la maitrise d'ouvrage des travaux et d'une gestion du site pendant 15 ans.

Un projet de réhabilitation a été élaboré par la mission Nature/Environnement du Parc qui prévoit une gestion du site par pâturage mixte bovin/équin/asin sur 5,5 ha. D'abandon ancien, ces terrains sont fortement boisés aujourd'hui et les contraintes environnementales d'intervention sont multiples (réseau de sources, frange marécageuse). Ce site constitue le prolongement direct à l'amont des prairies du Breuil, site patrimonial réhabilité par le PNR en 2010 et sous convention de gestion jusqu'en 2025. A terme, l'ensemble des terrains restaurés constituera donc un continuum prairial de 13 Ha en fond de vallée de l'Yvette.

Descriptif de l'opération

L'opération consiste en la réalisation des travaux suivants pour un montant prévisionnel de 150 000 € H.T. :

- Travaux forestiers lourds (abattage et débardage) en secteurs sensibles (marécageux) ;
- Travaux forestiers lourds (abattage et débardage) en secteurs moins sensibles ;
- Rognage de souches ;
- Désencombrement partiel d'un ancien bief ;
- Travaux de débroussaillement de fourrés arbustifs ;
- Démantèlement d'anciennes clôtures ;
- Pose de clôtures agricoles (mailles progressives et fil de ronce);
- Pose de clôtures agricole de défens pour protection d'arbres et de bosquets ;
- Pose de portes de prairie et de portes herbagères ;
- Pose de pompes abreuvoirs avec tapis stabilisateurs ;
- Création et restauration de mares ;
- Pose de buses pour franchissement de rigoles ;
- Installation d'une passerelle de franchissement d'un ancien bief.

Suivi et évaluation

<u>Indicateur(s) retenu(s)</u>: (1) travaux réalisés; (2) surface de prairie remise en pâturage; (3) contractualisation avec des éleveurs partenaires.

Objectif (valeur cible de l'indicateur): (1) 100%; (2) > 90% de la surface à restaurer; (3) 100% des surfaces réhabilitées en convention de gestion avec des partenaires agricoles.

Moyens mis en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : Parc

Cofinancement sollicités en sus du Contrat de Parc : 80% du coût H.T. de l'AESN

Publics cibles

Propriétaires, Eleveurs et propriétaires d'animaux rustiques, Habitants et Randonneurs.

Nature des projets

Travaux	Х
Aménagement	Х

Récupération de la TVA sur le projet : oui

Budget

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût de l'opération	Part A.E.S.N	Part PNR	T.V.A.
pour le Parc H.T.	80 % HT	20 % HT	(taux 19.6 %)
150 000 €	120 000 €	30 000 €	29 400 €

Part Région 60 %	Part Département des Yvelines 33,73 %	Part Département de l'Essonne 6,27 %
18.000 €	10.119 €	1.881 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement

Fuencies		Montant		
Exercice	Région Ile-de-France	Département des Yvelines	Département de l'Essonne	
2014	10 800 €	6 071 €	1 129 €	
2015	7 200 €	4 048 €	752 €	



N° 16 C 29

DEPARTEMENT DES YVELINES Syndicat Mixto d'Aménagement et de G

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 13 avril 2016, à 18 h 00 :

Les membres du Comité syndical légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente des Molières, sous la présidence de M. Yves VANDEWALLE, Président.

Objet:

Contrat de prêt à usage entre les consorts de BRYAS et le PNR pour la gestion pastorale des prairies humides – Marais de Mauvières

Date de convocation

06/04/2016

Nombre de délégués :

En exercice 75
Présents 42

40

Votants 49

Vote

Pour 60 Contre 0

Abstention

Le Président soussigné, certifie que la délibération n° 16.C.29 a été affichée à la Maison du Parc le : 18/06/2016 et rendue exécutoire conformément

aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet des Yvelines le : Représentants du Conseil Régional d'Ile-de-France (2 voix par représentant) : M. BAR-BOTIN, M. CHEVRIER, Mme COTÉ-MILLARD (représentée), M. HUGONET, M. VIGIER, M. AIT (représenté);

Représentants du Conseil Général des Yvelines (2 voix par représentant): M. BENIZE,
 M. VANDEWALLE, Mme WINOCOUR-LEFEVRE (représentée),

Représentant du Conseil Général de l'Essonne (2 voix par représentant) : Mme DARCOS (représentée), Mme LAUNAY ;

- Représentants des communes (1 voix par représentant): M. CHIVOT (Auffargis), Mme LAWRENCE (Boullay-les-Troux), M. POUPART (Bonnelles), M. PASSET (Cernay-la-Ville), M. POULLOT (Châteaufort), Mme VON EUW (Chevreuse), M. MONTEGUT (Choisel), M. VAN DEN BOSSCHE (Clairefontaine-en-Yvelines), M. ARTORE (Courson-Monteloup), M. DE WINTER (Dampierre-en-Yvelines), Mme ANSART (Forges-le Bains), Mme MEYER (Gambais), M. BOURNAT (Gif-sur Yvette), Mme BOONE (Jouars-Pontchartrain, représentée), M. PESCHEUX (Gometz-la-Ville), M. DOUBROFF (Hermeray), M. ALLIRAND (La Queue-lez-Yvelines), Mme AUBERT (Le Mesnil-Saint-Denis), M. LESAGE (Le Perray-en-Yvelines), M. ALISSE (Lévis-Saint-Nom), M. CANAL (Longvilliers), M. BESCO (Magny-les-Hameaux), M. JOIN (Mareil-le-Guyon), Mme DOUCET (Méré, représentée), M. HAMON (Milon-la-Chapelle), Mme GUERLAIN (Montfort l'Amaury), M. PIQUET (Rambouillet), M. FRONTERA (Saint-Jean-de-Beauregard), M. VERCRUYSSE (Saint-Forget), M. GUEGUEN (Saint-Lambert-des-Bois), Mme BECKER (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), Mme VACHER (Saint-Rémy L'Honoré), M. POULON (Sonchamp), M. AMOSSE (Vieille-Eglise-en-Yvelines);

- Représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix par représentant): Mme DARMON (Communauté Paris Saclay), Mme GONTHIER (CC Cœur d'Yvelines, représentée) Mme LASRY-BELIN (CC Rambouillet Territoire), Mme HUOT-MARCHAND (CC du Pays de Limours).

Vu les enjeux majeurs de la charte 2011-2023 du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et en particulier l'Axe 1 - « Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans une espace francilien», l'Objectif stratégique n°3 - « Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères », l'Objectif opérationnel n° 6 - « Restaurer et préserver la trame verte et bleue» et la Disposition 6.3 - « Enrichir la sous-trame herbacée du territoire et rouvrir les fonds de vallée en fonction des critères écologiques et paysagers» ;

Vu l'opération n°784 votée au budget primitif 2013 du Parc relative à la gestion pastorale des prairies humides d'intérêt patrimonial en conduite extensive des troupeaux – Marais de Mauvières ;

Considérant l'intérêt patrimonial du site de Mauvières, figurant au plan de Parc en tant que « Site de Biodiversité Remarquable», inscrit à l'inventaire national des ZNIEFF comme site de type 1 n° 110020270 « Prairies inondables, bois marécageux et étang du Breuil»;

Considérant le projet de réhabilitation des anciennes prairies humides de Mauvières élaboré par les services du Parc permettant la conduite des travaux de restauration écologique et la gestion pastorale du site ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise son Président à signer des contrats de prêt à usage d'une durée de 15 ans avec Henri de BRYAS et Alexis de BRYAS pour la restauration, l'aménagement et la gestion écologique du marais de Mauvières ;
- Autorise son Président à solliciter le financement de l'AESN au taux maximum de 80% pour la restauration écologique du site en vue d'une gestion par pâturage extensif;
- Autorise son Président à engager les procédures de passation des marchés, toutes les démarches administratives et réglementaires, à signer les documents afférents ainsi qu'à engager l'ensemble des dépenses nécessaires à la restauration et à la gestion du site;
- Autorise son Président à engager l'ensemble des démarches partenariales nécessaires pour assurer l'exploitation agropastorale extensive des prairies (contractualisation avec des éleveurs ou des propriétaires d'animaux rustiques).

P.C.C. : Chevreuse, le : 18/0 2016

Le Président, Yves VANDEWALLE

PRÊT A USAGE SUR UN BIEN FONCIER

PAR MME. XXX ET M. XXX ET M. XXX AU PROFIT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

DATE

IDENTIFICATION DES PARTIES

PRÊTEURS

Indivision XXXX/XXXX sur nue-propriété:

• Mme. XXX, domiciliée XXX, Etat civil

En ce qui concerne l'usufruit des biens et droits immobiliers ;

• Et M. XXX, domicilié XXX, Etat civil

En tant que de besoin en ce qui concerne la nue-propriété des biens et droits immobiliers ;

• Et M. XXX, domicilié XXX, *Etat civil*

En tant que de besoin en ce qui concerne la nue-propriété des biens et droits immobiliers ;

Désignés ci-après, ensemble, « LE PRÊTEUR »

Et soumis solidairement entre eux à toutes les obligations leur incombant en vertu du présent acte.

D'UNE PART.

EMPRUNTEUR

Le « SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE » dont le siège social est à CHEVREUSE (78460), Château de la Madeleine, Chemin Jean Racine,

Identifié sous le numéro SIREN 257 802 041.

Représenté par M. Yves VANDEWALLE,

Agissant en qualité de Président de cet établissement.

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes et en vertu d'une délibération du comité syndical en date du XXXX dont une copie de l'extrait du registre des délibérations demeure annexée en fin de présentes après mention. (*Annexe XXX*).

Le représentant de cet établissement public affirme n'avoir reçu de Monsieur le Préfet de Région aucune notification d'un recours devant le tribunal administratif pendant le délais de deux mois prévu par l'article 3 de la loi du 02 mars 1982.

Ladite Société ci-après désignée, « L'EMPRUNTEUR »
D'AUTRE PART.

FORME DES ENGAGEMENTS ET DÉCLARATIONS

Les engagements souscrits et les déclarations faites ci-après seront toujours indiqués comme émanant directement des parties au présent acte, même s'ils émanent du représentant légal ou conventionnel de ces dernières.

ÉTAT-CAPACITÉ

Les contractants confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

Ils déclarent en outre qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure civile ou commerciale susceptible de restreindre leur capacité ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens.

EXPOSÉ

Les prairies humides de XXX constituent un élément remarquable du patrimoine naturel du territoire du Parc. Ces prairies naturelles abritent un cortège diversifié d'habitats naturels et d'espèces de flore et de faune caractéristiques des zones humides. Elles abritent notamment des espèces rares et/ou menacées au niveau régional et figurent à ce titre à l'inventaire national des Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ainsi qu'au Plan de Parc en tant que Site de Biodiversité Remarquable (SBR). Elles se trouvent en continuité directe de la prairie humide de la Gravelle qui constitue l'un des hauts-lieux des milieux tourbeux en région Ile-de-France et constitue à cet égard un ensemble fonctionnel et cohérent de zones humides de fond de vallée.

De par ses missions de préservation de la nature et des paysages, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse doit veiller à la conservation du bon état écologique des espaces naturels du territoire.

L'établissement du présent prêt à usage a pour objet de permettre au PRETEUR de mettre à disposition de L'EMPRUNTEUR, pour la durée et moyennant les charges ci-après définies, et afin d'en assurer la restauration et la gestion, les terrains et autres biens ci-après désignés, dans un but de conservation de la biodiversité et de gestion écologique des milieux naturels.

PRÊT A USAGE

Le PRÊTEUR prête, à titre de prêt à usage, conformément aux dispositions de l'article 1875 du Code civil, à titre personnel à l'EMPRUNTEUR, dans le cadre de ses missions de protection et de gestion de la biodiversité du territoire et qui accepte, les biens ci-après désignés :

ARTICLE 1: DÉSIGNATION

Sur la commune de SAINT-FORGET (Yvelines)

Un ensemble de terrains non constructibles situés à Saint-Forget (78720), d'une superficie d'environ XXX m² à prendre dans les parcelles ci-après désignés, (l'extrémité Ouest des terrains étant exclue du présent prêt (Annexe XXX).

L'ensemble immobilier figurant au cadastre sous les références suivantes, à savoir :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou Lieu-dit	Contenance	Surface concernée par le prêt à usage
	•	•	Contenance totale		

Nature et état des lieux à la date de prise de possession des biens :

- Ensemble de fond de vallée constitué de friches hygrophiles à hautes herbes, de fourrés arbustifs à Saules et d'un jeune boisement de reconquête issus de l'abandon des activités agricoles sur les anciennes prairies depuis plusieurs décennies ;
- L'ensemble du site est dépourvu de clôtures fonctionnelles ou celles-ci ne sont plus visibles et enfouies dans les végétations.

Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présente.

Désigné ci-après, « LE BIEN PRÊTÉ »

ARTICLE 2: EFFET RELATIF

Les PRETEURS sont propriétaires des parcelles ci-dessus désignées de la manière suivante :

1°) En ce qui concerne l'usufruit de Mme XXX :

Pour l'avoir reçue aux termes de l'acte donation établi par Maître XXX, Notaire à XXX le XXXX dont une copie authentique a été publiée au Bureau des Hypothèques de XXX, le XXXX (indiquer référence).

2°) En ce qui concerne la nue-propriété de M. XXX :

Pour l'avoir reçue aux termes de l'acte donation établi par Maître XXX, Notaire à XXX le XXXX dont une copie authentique a été publiée au Bureau des Hypothèques de XXX, le XXXX (indiquer référence).

3°) En ce qui concerne la nue-propriété de M. XXX :

Pour l'avoir reçue aux termes de l'acte donation établi par Maître XXX, Notaire à XXX le XXXX dont une copie authentique a été publiée au Bureau des Hypothèques de XXX, le XXXX (indiquer référence).

ARTICLE 3 : DURÉE

Le présent prêt est consenti et accepté pour une durée de QUINZE (15) ans, correspondant à la durée de vie estimée des aménagements pastoraux prévus. Au-delà de ce terme, les parties se réuniront afin d'étudier les modalités d'un nouveau prêt à usage ou de tout autre type de contrat.

ARTICLE 4 : DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE

L'EMPRUNTEUR entrera dans les lieux à la date de la signature de ce prêt à usage et commencera l'exploitation selon les conditions décrites à l'article 5.

ARTICLE 5: CONDITIONS

Le présent prêt à usage est conclu sous les charges et conditions suivantes que l'EMPRUNTEUR et le PRÊTEUR s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à respecter :

Conditions à la charge du PRÊTEUR

- LE PRÊTEUR ne peut ni louer, ni concéder à titre gracieux le bien à un autre tiers pendant la durée du prêt. Il ne peut en aucun cas introduire d'animaux issus d'un autre cheptel en même temps que celui pâturant sur le site conformément à la réglementation vétérinaire en vigueur.
- LE PRÊTEUR, conserve le libre accès en tout temps au bien prêté. Il s'engage à respecter les lieux, la vocation écologique et pastorale du site. Il continue d'exercer son droit de chasse dès lors que les périodes d'activités restent compatibles avec l'usage pastoral du site (en dehors de présence des cheptels au pré), et qu'il en a informé l'EMPRUNTEUR.
- En fin de contrat, LE PRÊTEUR reprendra la jouissance pleine et entière des biens, avec les améliorations qui auront pu être apportées par L'EMPRUNTEUR, sans que ce dernier puisse réclamer aucune indemnité pour ces améliorations.
- LE PRÊTEUR peut prétendre à récupérer la jouissance pleine et entière des biens avant l'échéance du prêt s'il en a un besoin « pressant et imprévu à la signature du prêt » à l'exception des usages suivants : location ou usage des prairies pour l'élevage et/ou le gardiennage de chevaux et exploitation en peupleraie.

Conditions à la charge de l'EMPRUNTEUR

- L'EMPRUNTEUR prendra les biens en leur état actuel comme définis à l'article 1;
- L'EMPRUNTEUR ne peut ni louer, ni substituer aucune personne à lui-même sur les lieux ;
- L'EMPRUNTEUR mettra en œuvre l'ensemble des travaux de restauration (abattage, broyage, émondage) et d'aménagement (réalisation de clôtures agricoles, installation de portes herbagères, création de mares) des parcelles nécessaire à la bonne exploitation pastorale du site et conformément à la notice technique remise aux PRÊTEURS, et cela afin d'améliorer et d'optimiser les potentialités écologiques des biens prêtés, le tout en concertation avec LE PRÊTEUR;
- L'EMPRUNTEUR assurera la gestion et l'entretien du site par le biais du pâturage (bovins et/ou ovin et/ou équin) dans une optique conservatoire conformément aux objectifs fixés dans la notice technique. Pour cela, L'EMPRUNTEUR pourra, à tout moment, intervenir directement sur le site ou avoir recours à une convention amiable de gestion avec un ou plusieurs éleveurs professionnels. Dans pareil cas, cette convention sera renouvelée en concertation étroite avec LE PRÊTEUR après examen de l'exercice écoulé (respect des modalités inscrites dans la convention, atteinte des objectifs pastoraux et environnementaux, conditions sanitaires de conduite du troupeau, aspects relationnels de « bon voisinage »). L'EMPRUNTEUR pourra également au besoin avoir recours à un prestataire de services et faire intervenir des entreprises de travaux nécessaires à la bonne gestion des parcelles ;
- L'EMPRUNTEUR se réserve le droit de modifier à tout moment les modalités de gestion afin de garantir le bon état écologique des habitats et d'assurer une gestion optimale du site en faveur de la biodiversité ; il en tiendra informé LE PRÊTEUR au préalable ;
- L'EMPRUNTEUR assurera la charge des frais et coûts usuels liés à l'usage des biens prêtés ;
- L'EMPRUNTEUR est seul responsable des dommages causés à des tiers du fait de son activité ou de ses animaux ;
- L'EMPRUNTEUR accepte que les activités pratiquées sur le site perdurent, notamment la chasse (en spécifier d'autres au besoin) ;
- L'EMPRUNTEUR s'engage à informer LE PRÊTEUR en cas de discorde avec d'autres usagers sur le site ;
- (Si le PRÊTEUR l'exige on peut éventuellement préciser que L'EMPRUNTEUR s'engage à prévenir LE PRÊTEUR avant d'accéder au site pour toute visite ne relevant pas de la gestion directe du cheptel (relevés écologiques, visite d'animation avec d'autres exploitants ou gestionnaires d'espaces naturels, intervention de prestataires de services pour la réalisation de travaux...). De même, L'EMPRUNTEUR s'engage à spécifier à l'éleveur gestionnaire avec lequel il conventionnera, le principe de prévenir systématiquement LE PRÊTEUR avant toute intervention sur le site (notamment dépose et enlèvement des animaux du pré, fenaison, travaux de broyage et d'élagage, de bûcheronnage...). L'éleveur gestionnaire s'engagera notamment à limiter sa fréquentation du site à un seul usage agricole. Cette disposition est possible mais reste lourde à mettre en place au quotidien pour le PARC comme pour

l'éleveur dès lors que ces interventions restent dans le cadre globale de la gestion et de la préservation de ces espaces naturels).

ARTICLE 6 : CARACTÈRE GRATUIT DU PRÊT A USAGE

Le présent prêt à usage est consenti et accepté à titre gratuit. L'EMPRUNTEUR n'aura aucune redevance, aucune indemnité d'occupation ou autre contrepartie à verser au propriétaire.

ARTICLE 7: VENTE DU BIEN PRÊTÉ

Dans le cas où LE PRÊTEUR viendrait à aliéner les biens prêtés, il s'oblige à imposer à l'acquéreur ou à l'ayant droit à titre gratuit, l'obligation formelle de respecter le présent prêt jusqu'à son expiration.

ARTICLE 8: FRAIS

Tous les frais entrainés par la rédaction, l'enregistrement et tout émolument résultant de l'établissement de cet acte, y compris le coût d'une copie exécutoire pour le PRÊTEUR, seront supportés et acquittés par l'EMPRUNTEUR qui s'y oblige.

Tous les frais entrainés par la restauration et remise en pâturage du site seront supportés et acquittés par l'EMPRUNTEUR qui s'y oblige.

Tous les frais entrainés par l'entretien courant du site seront supportés et acquittés par l'EMPRUNTEUR qui s'y oblige.

ARTICLE 9: LITIGES ET MODIFICATIONS DU PRÊT

Le présent prêt pourra être adapté à la demande de l'une ou de l'autre des parties suivant l'évolution et la mise en œuvre des opérations, conformément aux objectifs de gestion conservatoire du site inscrit dans la notice écologique de gestion pastorale du site (cf. Annexe XXX). Les modifications souhaitées feront l'objet de la passation d'un avenant.

Dans l'éventualité où L'EMPRUNTEUR ne serait plus en mesure d'assurer la gestion et l'entretien des parcelles, et ce pour la deuxième année consécutive, le présent prêt serait dénoncé.

En cas de litige, la recherche d'un règlement amiable sera préférée à une action contentieuse.

ARTICLE 8: OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Ce prêt à usage ne se substitue en aucun cas aux diverses réglementations et obligations de l'EMPRUNTEUR vis-à-vis des diverses administrations compétentes.

RAPPEL DES ANNEXES

- Annexe 1 : Cartographie des terrains mis à disposition
- Annexe 2 : Cartographie de l'état des végétations au printemps 2016 (avant travaux)
- Annexe 3 : Cartographie des principes d'aménagement du site pour la gestion par pâturage
- Annexe 4 : Extrait du rapport technique sur les modalités de gestion par pâturage
- Annexe 5 : Délibération n° XXX du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse autorisant son Président à signer un contrat de prêt à usage

PUBLICITÉ FONCIÈRE

Le présent acte sera soumis à la formalité fusionnée d'enregistrement et de publicité foncière au bureau des hypothèques compétent dans les conditions et délais prévus par les dispositions législatives et réglementaires. Pour les besoins de la publicité foncière, le présent engagement est évalué à la somme de $XXX \in$.

<u>Taxe prévisionnelle</u>:

Droit d'enregistrement fixe : XXX €Salaire du conservateur : XXX €

POUVOIRS

Tous pouvoirs nécessaires pour produire à Monsieur le Conservateur des Hypothèques compétent, les justifications qu'il pourrait réclamer et pour signer les actes complémentaires ou rectificatifs qu'il serait éventuellement utile d'établir sont consentis à tout clerc de l'étude.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les partis font élection de domicile en l'étude du notaire soussigné.

PROTECTION DES INFORMATIONS A CARACTÈRE NOMINATIF

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment des formalités d'actes. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations. Les parties peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification aux données les concernant auprès de l'office notarial.

DONT ACTE, rédigé sur XX pages

Fait et passé aux lieux indiqués en tête des présentes. Les jour, mois et an susdits. Et, après lecture faite, les parties ont signé avec le Notaire.

Paraphes	Qualité des signataires	Signatures
	Mme. XXX, Usufruitier	
	M. XXX, Indivision en nue-propriété	
	M. XXX, Indivision en nue-propriété	
	M. Yves VANDEWALLE, Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	
	M. XXX, Notaire	

1 INVENTAIRE

INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN

Zone mise à jour le 11/01/2012 -- Document généré le 11/01/2012

RÉGION ADMINISTRATIVE Ile-de-France

IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 78548001 / Zone de type 1 IDENTIFIANT NATIONAL

TYPE DE PROCÉDURE

Nouvelle Zone

110020270

3-NOM DE LA ZONE

PRAIRIES INONDABLES, BOIS MARECAGEUX ET ETANG DU BREUIL

4-ANNÉE DE DESCRIPTION 01/01/2004 ANNÉE DE MISE A JOUR 11/01/2012

5-LOCALISATION

a) Commune(s):

- CHEVREUSE (78160)
- SAINT-FORGET (78548)
- b) Altitude(s): 78 m à 99 m.
- c) Superficie: 28.56 hectares.

6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE

- MARI A. & PATEK G. (PnrHVC)

7-TYPOLOGIE DES MILIEUX

a) Milieux déterminants

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code h	abitat (CORINE	BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Obse	ervation : Période d'observation		
110020270	37.2	Prairies humides eutrophes		60%	

b) Milieux autres

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*					
* CD CB : code h	CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation									
110020270	22	Eaux douces stagnantes		8%						
110020270	24	Eaux courantes		2%						
110020270	31.8F	Fourrés mixtes		3%						
110020270	44.91	Bois marécageux d'aulnes		20%						
110020270	53.1	Roselières		2%						
110020270	53.21	Peuplements de grandes laîches (magnocariçaies)		4%						
110020270	89.22	Fossés et petits canaux		1%						

c) Milieux périphériques

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code h	abitat (CORINE	BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observ	ration : Période d'observation		•
110020270	38.1	Pâtures mésophiles			
110020270	44.91	Bois marécageux d'aulnes			
110020270	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée			
110020270	83.1	Vergers de hautes tiges			
110020270	86.2	Villages			
110020270	87	Terrains en friche et terrains vagues			

8-COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS

a) Géomorphologie

- 21 Ruisseau, torrent - 23 Rivière, fleuve - 30 Mare, mardelle - 31 Etang - 54 Vallée

b) Activités humaines

- 03 Elevage - 05 Chasse - 19 Gestion conservatoire

c) Statuts de propriété

- 01 Propriété privée (personne physique)

d) Mesures de protection

- 14 Zone de préemption du département - 17 Zone ND du POS - 18 Espace Classé Boisé - 31 Site inscrit selon la loi de 1930 - 32 Site classé selon la loi de 1930 - 80 Parc Naturel Régional - 83 Zone bénéficiant d'autres mesures agri-environnementales



e) Délimitations

- 01 Répartition des espèces (faune, flore) 02 Répartition et agencement des habitats 03 Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

f) Autres inventaires

9-FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

- 350 Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau - 450 Pâturage - 463 Fauchage, fenaison - 620 Chasse - 915 Fermeture du milieu

10-CRITÈRES D'INTÉRÊT

a) Patrimonial

- 10 Ecologique - 20 Faunistique - 22 Insectes - 26 Oiseaux - 27 Mammifères - 30 Floristique - 35 Ptéridophytes - 36 Phanérogames

b) Fonctionnel

 - 40 Fonctions de régulation hydraulique
 - 41 Expansion naturelle des crues
 - 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
 - 62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
 - 63 Zone particulière d'alimentation
 - 64 Zone particulière liée à la reproduction

c) Complémentaire

- 81 Paysager

11-BILAN DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPÈCES

Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Autres	Phanérogames	Ptéridophytes	Bryophytes	Algues	Champignons	Lichens	Habitats
						Invertébrés							
Faible	Bon	Faible	Faible	Nulle	Moyen	Nulle	Moyen	Faible	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Faible

12-CRITÈRES DE DÉLIMITATION DE LA ZONE

- La délimitation proposée tient compte de la répartition des espèces végétales et animales remarquables, des habitats qui leur sont associés et de la fonctionnalité de cette zone humide de fond de vallée (écrêtage des crues, entité écologique cohérente). Elle prend également en compte, à l'ouest du site, quelques espaces enfrichés (friches humides à hautes herbes) qui constituent, pour la faune, des habitats complémentaires aux prairies pâturées. Les espaces urbanisés ou trop fortement anthropisés ont été exclus du périmètre. Le cours de la rivière est inclus dans le zonage (intérêt des berges pour la nidification de certains oiseaux). Enfin, conformément aux remarques formulées par le CSRPN (séance du 08/01/2008), les prairies humides situées au sud de la départementale ont été intégrées à la Znieff.

13-COMMENTAIRE GÉNÉRAL

- L'intérêt écologique du site du Breuil est lié à la grande diversité des milieux naturels et à la présence de nombreuses espèces rares et menacées principalement au niveau de la flore, de l'avifaune et de l'entomofaune.

Régulièrement inondées, les prairies et friches humides du Breuil sont en effet très propices au développement de nombreuses espèces végétales hygrophiles et notamment à la Zannichellie des marais (PR) (Zanichellia palustris), petite plante aquatique légalement protégée en lle-de-France qui se développe ici à la fois dans l'étang et dans les fossés inondés, le Bidens penché (Bidens cernua), espèce pionnière qui colonise les vases exondées de l'étang et les berges humides des mares et l'Orchis négligé (PR) (Dactylorhiza praetermissa), orchidée protégée caractéristique des prairies humides et des bas-marais. D'autres espèces assez rares sont également recensées dans les prairies humides comme la Petite Berle (Berula erecta), le Gaillet allongé (Galium palustre subsp.elongatum), le Millepertuis anguleux (Hypericum maculatum subsp.obtusiusculum), ou au niveau des mares comme le Callitriche à crochets (Callitriche hamulata).

Les boisements marécageux présentent également un intérêt floristique important en abritant des fougères rares dans la région comme le Dryoptéris écailleux (R) (Dryopteris affinis subsp.borreri) qui affectionne les boisement frais et humides ainsi que l'Osmonde royale (PR/AR) (Osmunda regalis), grande fougère protégée des forêts mésotrophes dont la présence sur le site résulte d'une probable introduction. Ces boisements abritent également la Cardamine amère (AR) (Cardamine amara) et la Lysimaque des bois (AR) (Lysimachia nummularia).

De part son étendue importante et l'agencement en mosaïque des différents habitats (prairies, friches, étang, fossés, boisements), le site du Breuil présente également un grand intérêt faunistique. La grande diversité du peuplement avifaunistique est, à ce titre, tout à fait remarquable. Même si le site présente aujourd'hui un intérêt moindre que par le passé quand il abritait encore de nombreux canards et limicoles en hivernage, il n'en demeure pas moins une étape migratoire régulière pour plusieurs espèces peu fréquentes comme la Cigogne noire (PN) (Ciconia nigra), le Héron bihoreau (PN) (Nycticorax nycticorax) et l'Oie cendrée (Anser anser). D'autres espèces remarquables y sont aussi observées de façon plus occasionnelle comme l'Avocette (PN) (Recurvirostra avosetta), le Butor étoilé (PN) (Botaurus stellaris), le Torcol fourmilier (PN) (Jynx torquilla), la Huppe fasciée (PN) (Upupa epops) ou encore la Pie-grièche grise (PN) (Lanius excubitor). Mais le site est également un lieu privilégié pour la nidification d'espèces assez rare à rares du point de vue régional. Ainsi, les parties les plus sèches sont épisodiquement occupées par un couple de Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio), espèce inscrite en annexe I de la Directive oiseaux, tandis que les parties plus humides constitue un milieu de choix pour la Rousserolle verderolle (PN) (Acrocephalus palustris) ainsi que la Bergeronnette des ruisseaux (PN) (Motacilla cinerea), le Martin-pêcheur (PN) (Alcedo atthis), ou encore le Grèbe castagneux (PN) (Tachybaptus ruficollis). Ce site constitue enfin un lieu d'hivernage régulier pour la Bécassine des marais (Gallinago gallinago), le Râle d'eau (Rallus aquaticus) et parfois aussi pour la rare Bécassine sourde (Lymnocryptes minimus).

L'intérêt entomologique des prairies et boisements du Breuil est également très fort. Au niveau des prairies tout d'abord, il convient de signaler la présence du Criquet marginé (Chorthippus albomarginatus), de la Decticelle bariolée (Metrioptera roeselii) et surtout du Conocéphale des roseaux (Conocephalus dorsalis) présent dans les magnocariçaies et les jonçaies, du Leste brun (Sympecma fusca) aux abords des mares, du Calopteryx vierge (Calopteryx virgo virgo) le long de l'Yvette et surtout de la Libellule fauve (Libellula fulva) qui se reproduit au niveau de l'étang. Dans les boisements humides, on signalera la présence du Carabe doré (Carabus auronitens auronitens) coléoptère forestier des hautes futaies et du Cordulégastre annelé (PR) (Cordulegaster boltonii boltonii), odonate rare et protégé en Ile-de-France dont la présence est

1

liée aux nombreuses sources intraforestières dans lesquelles l'espèce effectue son cycle larvaire.

A noter que la prairie située au sud de la route, ajoutée ensuite à la Znieff (avis CSRPN du 28/01/2008) abrite des populations de deux insectes rares et menacés en lle-de-France, caractéristiques des zones humides. Il s'agit d'un Lépidoptère inféodé à la Reine de prés, plante caractéristique des friches humides, le Nacré de la sanguisorbe (Brenthis ino) dont la totalité de la vingtaine de stations connues en Ile-de-France se trouve sur le périmètre du Pnr. Enfin d'un Orthoptère des milieux humides, le Criquet ensanglanté (Stetophyma grossum).

La présence d'herbivores domestiques non traités permet le développement d'un cortège diversifié de coléoptères coprophages dont 4 espèces d'Onthophages intéressants.

On signalera enfin la présence de la Coronelle lisse (PN) (Coronella austriaca), petit serpent inoffensif récemment découvert sur le site au niveau des lisières des prairies et de plusieurs espèces de chiroptères (Vespertilions de Daubenton et à moustaches, Noctule commune) qui utilisent fréquemment les abords de l'étang comme terrains de chasse.

14-SOURCES/INFORMATEURS

Туре	Auteur	Année de	Titre
		publication	
Collection	Base de données Faune-Flore du		
	parc naturel régional de la Haute		
	vallée de Chevreuse		
Bibliographie	DUBREUIL P. & al.	1996	Inventaire des patrimoines: Commune de Chevreuse (la faune, la flore et les
			milieux naturels) - Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse.
Bibliographie	HORELLOU A.	1997	Inventaire entomologique des prairies et boisements du Breuil. PARC NATUREL
			REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE
Bibliographie	LEROUGE A.	2003	Contribution à la connaissance et à la protection des serpents : Elaboration d'un
			protocole d'inventaire, gestion des populations, communication et sensibilisation.
			Mémoire de DESS - UNIVERSITE NANCY I & PARC NATUREL REGIONAL DE
			LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE
Inventeur	DEHONDT F.		
Inventeur	MARI A.		
Inventeur	MARI A., PASTOR V.		
Inventeur	CHAPOULIE E., DEHONDT F. &		
	DUBREUIL P.		
Inventeur	CORIF, Chapoulie, Dehondt, Patek		
Inventeur	Thoret M., Delanoue		
Inventeur	Mitou H.		
Inventeur	VIGNON V.		
Inventeur	MARI A., MARTIN-DHERMONT L.		
Inventeur	BAK A.		
Inventeur	De Gourcuff E.		
Inventeur	DEHONDT F., DUBREUIL P.		
Inventeur	Dumont M.		
Inventeur	HORELLOU A.		
Inventeur	HORELLOU A., MARI A.		
Inventeur	Dumont M., De Gourcuff E.		
Inventeur	Lerouge A.		

2a

INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN

Zone mise à jour le 11/01/2012 -- Document généré le 11/01/2012

Y	۲	E	ט	E	۲	K	U	C	E	υ	U	ıĸ	ίE	

Nouvelle Zone

RÉGION ADMINISTRATIVE
lle-de-France

IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 78548001 / Zone de type 1 3-NOM DE LA ZONE

PRAIRIES INONDABLES, BOIS MARECAGEUX ET ETANG DU BREUIL

IDENTIFIANT NATIONAL

110020270

LISTE D'ESPÈCES 2a : ESPÈCES DÉTERMINANTES

NM_SFFZN	CDE ESP*	NOM ESPÈCE	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	SOURCE	D.A*	Ab.I	Ab.S	Observation
* CDE ESP	: CODE ESPÈCE ((CD_NOM) D.A : Degré d'abondance Ab.I : Al	oondance inférieure estimée Ab.S : A	Abondance supérieure estimée	Observation : Période d'observation				
110020270	53915	Brenthis ino (Rottemburg, 1775)			MARI A.	Moyen	T		2005 à 2011
110020270	65086	Calopteryx virgo virgo (Linnaeus, 1758)			HORELLOU A., MARI A.	Faible			1999 à 1999
110020270	251421	Carabus auronitens auronitens Fabricius, 1792			HORELLOU A.	Faible			1997 à 1997
110020270	66157	Chorthippus albomarginatus (De Geer, 1773)			MARI A.	Moyen			1999 à 1999
110020270	65878	Conocephalus dorsalis (Latreille, 1804)			MARI A.	Moyen	1		1999 à 1999
110020270	199686	Cordulegaster boltonii boltonii (Donovan, 1807)			HORELLOU A., MARI A.	Faible			1999 à 1999
110020270	94273	Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó			VIGNON V.	Faible	1		2004 à 2004
110020270	65899	Gryllotalpa gryllotalpa (Linnaeus, 1758)			VIGNON V.	Faible			2004 à 2004
110020270	3807	Lanius collurio Linnaeus, 1758		Reproduction certaine ou probable	MARI A.		2	5	
110020270	65265	Libellula fulva Müller, 1764			HORELLOU A., MARI A.	Moyen	1		1999 à 1999
110020270	65722	Metrioptera roeselii (Hagenbach, 1822)			MARI A.	Abondant			1999 à 1999
110020270	10857	Onthophagus coenobita (Herbst, 1783)			HORELLOU A.	Moyen			1997 à 1997
110020270	10861	Onthophagus fracticornis (Preyssler, 1790)			HORELLOU A.	Moyen			1997 à 1997
110020270	10860	Onthophagus similis (Scriba, 1790)			HORELLOU A.	Moyen			1997 à 1997
110020270	10864	Onthophagus vacca (Linnaeus, 1767)			HORELLOU A.	Moyen			1997 à 1997
110020270	111815	Osmunda regalis L.			MARI A., MARTIN-DHERMONT L.	Faible			1999 à 1999
110020270	65487	Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)			MARI A.	Moyen			2005 à 2010
110020270	65192	Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)			MARI A.	Moyen			2000 à 2000



| 110020270 | 130599 | Zannichellia palustris L. | DEHONDT F. | Faible | 1996 à 1996

LISTE D'ESPÈCES 2c : AUTRES ESPÈCES

NM_SFFZN	CDE ESP*	NOM ESPÈCE	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	SOURCE	D.A*	Ab.I	Ab.S	Observation
* CDE ESP	: CODE ESPÈCE	(CD_NOM) D.A : Degré d'abondance Ab.I : Ab	oondance inférieure estimée Ab.S :	Abondance supérieure estimée	Observation : Période d'observation				
110020270	4192	Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798)			CORIF, Chapoulie, Dehondt, Patek	Faible			1992 à 2011
110020270	3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)			Thoret M., Delanoue				1999 à 2009
110020270	1970	Anas clypeata Linnaeus, 1758		Passage, migration	De Gourcuff E.				1983 à 2011
110020270	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)		Passage, migration	Dumont M.				1999 à 1999
110020270	1991	Aythya ferina (Linnaeus, 1758)		Passage, migration	MARI A.				1999 à 1999
110020270	85798	Berula erecta (Huds.) Coville			MARI A., PASTOR V.	Faible			2000 à 2000
110020270	85946	Bidens cernua L.			DEHONDT F.	Moyen			1997 à 1997
110020270	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)		Passage, migration	De Gourcuff E.		1	1	1984 à 1984
110020270	87471	Callitriche hamulata W.D.J.Koch			DEHONDT F.	Faible			1999 à 1999
110020270	87892	Cardamine amara L.			DEHONDT F., DUBREUIL P.	Faible			1996 à 1996
110020270	2517	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)		Passage, migration	De Gourcuff E.		3	3	1982 à 2011
110020270	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)		Passage, migration	Dumont M., De Gourcuff E.				1997 à 2010
110020270	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)		Passage, migration	De Gourcuff E.				1983 à 1983
110020270	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)		Passage, migration	De Gourcuff E.				1983 à 1983
110020270	77955	Coronella austriaca Laurenti, 1768			Lerouge A.				2003 à 2003
110020270	133969	Dryopteris affinis (Lowe) Fraser-Jenk. subsp. borreri (Newman) Fraser-Jenk.			MARI A., MARTIN-DHERMONT L.	Faible			1999 à 1999
110020270	134900	Galium palustre L. subsp. elongatum (C.Presl) Lange			DEHONDT F., DUBREUIL P.	Faible			1996 à 1996
110020270	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)		Passage, migration	De Gourcuff E.	Abondant	3	30	1983 à 2009
110020270	136751	Hypericum maculatum Crantz subsp. obtusiusculum (Tourlet) Hayek			DEHONDT F., DUBREUIL P.	Faible			1996 à 1996
110020270	3595	Jynx torquilla Linnaeus, 1758		Passage, migration	De Gourcuff E.		1	1	1983 à 1983
110020270	3814	Lanius excubitor Linnaeus, 1758		Passage, migration	De Gourcuff E.				1983 à 1984
110020270	2563	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)		Passage, migration	De Gourcuff E.		1	1	1983 à 1983
110020270	107073	Lysimachia nummularia L.			CHAPOULIE E., DEHONDT F. & DUBREUIL P.	Faible			1994 à 1996



110020270	3755	Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Hivernage (oiseaux)	BAK A.			1983 à 2011
110020270	60686	Mustela erminea Linnaeus, 1758		De Gourcuff E.			2005 à 2005
110020270	200118	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)		Mitou H.			2001 à 2001
110020270	60383	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)		Mitou H.			2001 à 2001
110020270	9233	Odacantha melanura (Linnaeus, 1767)		MARI A.	Faible		1999 à 1999
110020270	3036	Rallus aquaticus Linnaeus, 1758	Hivernage (oiseaux)	De Gourcuff E.			1999 à 1999
110020270	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	Passage, migration	De Gourcuff E.		7	1985 à 1985
110020270	977	Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)			Faible	2	1983 à 2011
110020270	2603	Tringa ochropus Linnaeus, 1758	Passage, migration	De Gourcuff E.			1983 à 1983
110020270	2586	Tringa totanus (Linnaeus, 1758)	Passage, migration	De Gourcuff E.			1983 à 1983
110020270	3590	Upupa epops Linnaeus, 1758	Passage, migration	Dumont M., De Gourcuff E.			1997 à 2011
			Hivernage (oiseaux)				

Annexes

INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN

Zone mise à jour le 11/01/2012 -- Document généré le 11/01/2012

TYPE DE PROCÉDURE

Nouvelle Zone

R	ÉGION ADMINISTRATIVE
	Ile-de-France

IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 78548001 / Zone de type 1 3-NOM DE LA ZONE

PRAIRIES INONDABLES, BOIS MARECAGEUX ET ETANG DU BREUIL

IDENTIFIANT NATIONAL

110020270

LISTE D'ESPÈCES À STATUT DE PROTECTION

NM_SFFZN	CDE ESP*	NOM ESPÈCE	TYPE ESP*	Protection nationale	Directive Oiseaux	x Directive habitats		
					Annexe I	Annexe II	Annexe IV	Annexe V
*CDE ESP :	CODE ESPÈCE (CD_	NOM) TYPE ESP : Statut D:déterminant ou A:autre	•			•		
110020270	3571	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	А		oui			
110020270	2473	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Α		oui			
110020270	2517	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	Α		oui			
110020270	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)	Α		oui			
110020270	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Α		oui			
110020270	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)	Α		oui			
110020270	77955	Coronella austriaca Laurenti, 1768	A	Amphibiens et Reptiles protégés Article 2			oui	
110020270	3807	Lanius collurio Linnaeus, 1758	D		oui			
110020270	200118	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	A	Mammifères protégés Article 2			oui	
110020270	60383	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	А	Mammifères protégés Article 2			oui	
110020270	3116	Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758	А		oui			

